



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, *notre avenir*

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026





L'École de la République est un pilier fondamental de notre démocratie. Elle émancipe, elle unit, elle prépare l'avenir. Dans un monde en mutation rapide, l'académie de Nancy-Metz affirme plus que jamais son engagement pour une école exigeante, bienveillante et ouverte sur la société de demain. Elle se mobilise pour offrir à chaque élève les conditions de sa réussite et à chaque personnel les moyens d'agir avec ambition et confiance.

En cohérence avec la stratégie ministérielle, nous poursuivons trois grandes priorités :

- Une école pour réussir et s'épanouir ;
- Des professionnels engagés pour l'excellence ;
- Une école tournée vers l'avenir.

Offrir à chaque élève les conditions de sa réussite implique d'abord une attention constante aux savoirs fondamentaux, dès l'école primaire, jusqu'à l'accompagnement à l'orientation au lycée. Pour y parvenir, l'académie déploie des dispositifs renforçant les parcours : organisation en groupes de besoins, réforme du baccalauréat professionnel, stages en classe de seconde, programmes comme Avenir Pro ou Ambition Emploi.

Elle agit également en faveur de la mixité sociale, de l'inclusion, de la santé et du climat scolaire, en s'appuyant sur des projets innovants : pôles d'appui à la scolarité, internats d'excellence, dispositifs EVARS, actions culturelles et éducatives sur l'ensemble des territoires.

Ces politiques éducatives ne prennent vie que grâce à l'engagement des personnels. C'est pourquoi l'académie s'attache à renforcer l'attractivité des métiers, à valoriser les carrières, à encourager un dialogue social de qualité et à soutenir une dynamique continue de formation. Des dispositifs comme les TZR numériques ou une politique de remplacement repensée permettent de mieux répondre aux besoins du terrain.

Enfin, l'école de demain se construit dès aujourd'hui. Face aux enjeux numériques et climatiques, l'académie forme aux outils d'intelligence artificielle, développe l'éducation au développement durable et encourage l'engagement citoyen des élèves. En tissant des liens étroits avec le monde professionnel, les collectivités et l'Europe, elle ouvre de nouveaux horizons à chaque élève, tout en restant fidèle aux valeurs fondatrices de notre École : laïcité, égalité, solidarité et excellence.

En somme, cette année encore, notre École portera l'ambition d'un service public éducatif moderne, humain, équitable et tourné vers l'avenir. Je souhaite à tous les élèves et à tous les personnels une rentrée 2025-2026 pleine de réussite et de sens.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une belle rentrée scolaire et une année riche de magnifiques rencontres !

Pierre-François Mourier

Recteur de la région académique Grand Est,
recteur de l'académie de Nancy-Metz,
chancelier des universités

SOMMAIRE

Chiffres clés de la région académique	6
Chiffres clés de l'académie	8

UNE ÉCOLE POUR RÉUSSIR ET S'ÉPANOUIR

1 - Acquérir et approfondir les fondamentaux dès la maternelle	12
2 - Adapter le collège aux besoins de chaque élève	16
3 - Accompagner chaque lycéen dans son parcours de formation et d'orientation	20
4 - Agir pour la mixité et l'égalité des chances	24
5 - Construire une école inclusive et accessible	28
6 - Protéger chaque élève et améliorer le climat scolaire	34
7 - Agir pour la santé physique et mentale des élèves	40
8 - Rendre la culture accessible à tous	46

DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS POUR L'EXCELLENCE

1 - Valoriser les métiers de l'Éducation nationale	54
2 - Renforcer la politique RH au service des personnels	58
3 - Former et accompagner les personnels à chaque étape de leur carrière	62
4 - Anticiper et optimiser les remplacements	66

INNOVER ET AGIR POUR L'ÉCOLE DE DEMAIN

1 - Développer les compétences numériques	72
2 - Faire de l'engagement une force éducative	76
3 - Faire vivre les valeurs républicaines au quotidien	82
4 - Renforcer les liens entre l'école et le monde professionnel	86
5 - Éduquer pour un avenir durable	88
6 - Promouvoir l'égalité des chances en dehors de l'école	92
7 - Ouvrir l'école à l'Europe et au monde	94

LEXIQUE

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

LES ÉLÈVES

896 417

élèves scolarisés de la maternelle à la terminale

1^{er} degré

462 686

élèves attendus
à la rentrée 2025

(effectifs prévisionnels,
public et privé sous-contrat,
rentrée 2025)

2nd degré

433 731

élèves attendus
à la rentrée 2025

(public + privé sous-contrat,
y compris EREA)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

5 009

écoles et établissements du 2nd degré

4 117

écoles

583

collèges

309

lycées dont 130 LGT et 82 LPo
et 97 lycées professionnels

LES ENSEIGNANTS

70 903

Agents de l'Éducation nationale enseignant
à des élèves des 1^{er} et 2nd degrés

LES PERSONNELS

94 166

Personnels dans la région académique

LES DIPLÔMES

Taux de réussite au Diplôme national
du brevet (DNB)

85,06 %

(donnée 2024)

Taux de réussite au Baccalauréat général

96,15 %

(donnée 2024)

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

218 634

étudiants

5

universités

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

LES ÉLÈVES

367 142

écoliers, collégiens et lycéens soit :

187 968	179 174
élèves du 1 ^{er} degré	élèves du 2 nd degré
106 637 collégiens et 72 537 lycéens (dont 24 580 lycéens professionnels)	
(source rectorat - DAGES, prévision pour la rentrée 2025)	

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 281

écoles et établissements du 2nd degré

1 879	255	147
écoles (publiques et privées SC)	collèges	lycées et EREA dont 88 LGT ou LPo, 56 lycées professionnels et 3 EREA
(source SIAS - rectorat - DAGES, prévision pour la rentrée 2025)		

LES ENSEIGNANTS

29 389

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves
des 1^{er} et 2nd degrés ⁽⁴⁾

(source SIAS - rectorat - DAGES, effectif à la rentrée 2024)

TAUX D'ENCADREMENT

(source SIAS - rectorat - DAGES)

1 ^{er} degré
21,3 nombre moyen d'élèves par classe en préélémentaire
2 nd degré
1,25 Taux d'encadrement en collège
1,26 Taux d'encadrement en lycée généraux et technologiques
2,03 Taux d'encadrement en lycée professionnel

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS

(source SIAS - rectorat - DAGES, effectif à la rentrée 2024)

Taux de réussite
diplôme national du brevet (DNB) : 84,5%
baccalauréat : 92,6%



*Une école pour réussir
et s'épanouir*

1

Acquérir et approfondir les fondamentaux dès la maternelle

→ Un parcours de l'élève renforcé de la maternelle à la 6^e

Première étape du parcours scolaire, l'école maternelle joue un rôle clé dans l'épanouissement des enfants, la réduction des inégalités, notamment en matière de langage, et leur réussite future. Elle permet de poser les bases solides des apprentissages fondamentaux, tout en offrant aux élèves une première expérience positive de l'école, fondée sur la confiance en soi, l'envie d'apprendre et le plaisir de vivre ensemble.

L'accueil des enfants dès l'âge de 2 ans se poursuit dans les secteurs socialement fragiles, avec **1 525 élèves scolarisés en toute petite section dans l'académie**. La recherche confirme les bénéfices de cette scolarisation précoce, notamment sur l'acquisition du vocabulaire et la construction du nombre.



Depuis janvier 2023, un **plan d'action pour l'école maternelle** est déployé. Il vise à **renforcer les compétences des enseignants, à assurer une meilleure continuité entre la maternelle et l'élémentaire, et à soutenir les partenariats éducatifs avec les familles et les acteurs de la petite enfance**. Ce plan s'appuie sur des pratiques pédagogiques éprouvées, dont l'efficacité dans la réduction des inégalités est confirmée par la recherche. Des ressources sont également mises à disposition sur Eduscol. Tous les acteurs éducatifs sont mobilisés, dans une logique de continuité du parcours de l'élève, de la maternelle au CM2.

La transition entre la grande section et le CP constitue une étape clé dans l'entrée dans les apprentissages fondamentaux. Elle repose sur un rythme soutenu, la consolidation des acquis de maternelle et **deux heures quotidiennes consacrées à la lecture**. L'objectif : permettre à chaque élève de franchir ce cap en confiance.

Dans cette logique, le **plafonnement à 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1 s'est généralisé, avec une couverture atteignant 100% dans plusieurs territoires**. En éducation prioritaire, le dédoublement des classes est maintenu, accompagné d'une formation spécifique pour les enseignants, notamment à travers les plans français et mathématiques.

Enfin l'accompagnement des élèves se poursuit grâce aux évaluations nationales présentes à tous les niveaux du CP à la 4^e. Les groupes de besoin se poursuivent en 6^e et 5^e et un accompagnement spécifique s'engagera à destination des 4^e et 3^e. **L'observatoire académique prolonge cette dynamique en permettant une analyse fine autour de thématiques annuelles : l'écrit, la compréhension (écrite et orale) ou encore les groupes de besoins.**

→ Un plan mathématique et filles

Les inégalités entre filles et garçons dans les parcours scientifiques demeurent trop marquées et contribuent à des inégalités de destin tout au long de la scolarité.

L'écart observé en mathématiques et en sciences prend racine dès l'école primaire, sous l'effet de stéréotypes de genre qui influencent les représentations et pèsent encore fortement sur les parcours scolaires et les choix d'orientation.

Dès l'école primaire, les enseignants seront formés aux gestes pédagogiques qui favorisent la confiance des filles dans leurs capacités à réussir en mathématiques et en sciences. Ce plan appelle une mobilisation active des équipes pédagogiques, des directeurs d'écoles et des inspecteurs. Il s'agit désormais d'amplifier cette dynamique et d'inscrire l'égalité entre les filles et les garçons comme une exigence dans chaque classe.

FOCUS SUR

Une formation continue au plus près de la classe : les plans mathématiques, français et maternelle

Depuis 2020, les plans nationaux préélémentaire, mathématiques et français ont permis de former plus de 77% des professeurs des écoles. Cet effort se poursuivra en 2025-2026, selon des modalités adaptées aux besoins de chaque territoire. Les plans de formation en mathématiques et en français, portés par chaque circonscription, s'appuient sur l'analyse des résultats aux évaluations nationales pour fixer des objectifs chiffrés et partagés, et identifier les priorités pédagogiques à renforcer. Le plan français mettra l'accent sur les compétences essentielles de l'écrit : gestes graphomoteurs, orthographe, syntaxe, copie, rédaction. Il valorisera également les stratégies d'écriture et le plaisir d'écrire pour partager des narrations et des informations.

Le groupe académique évalue ce dispositif de formation afin d'instaurer les bonnes pratiques favorisant une efficacité renforcée, dans un contexte où ces formations sont fortement plébiscitées.

→ **Des évaluations exhaustives sur l'ensemble des niveaux de l'école élémentaire**

Ces évaluations permettront, dès le début de l'année, de mesurer le niveau de maîtrise des compétences des élèves. Elles offriront aux équipes pédagogiques la possibilité de situer leurs résultats par rapport aux données nationales, académiques et départementales. Constituant un outil précieux, elles aideront à adapter la pédagogie à l'échelle de la classe et à fonder le pilotage ainsi que les initiatives pédagogiques sur des constats objectifs au niveau territorial.

Dans l'académie, les résultats sont identiques ou supérieurs aux moyennes nationales, tant en mathématiques qu'en français. Selon les items, les scores en français dépassent ceux du niveau national de +0,2 à +2 points, tandis qu'en mathématiques, l'écart varie de +0,4 à +4,7 points en faveur de l'académie. Sur l'ensemble des deux disciplines, les résultats progressent de +0,3 à +3 points par rapport à l'année précédente.

Les résultats en éducation prioritaire progressent globalement, suivant une tendance ascendante à l'échelle académique, avec des taux de progression encore plus marqués en CP et CE1, fruit du dédoublement des classes. Pour l'item « écrire des nombres » en CE1, les résultats dépassent de 0,2 point ceux des élèves hors éducation prioritaire. **À la rentrée, plus de 129 600 élèves des écoles élémentaires seront concernés par l'ensemble des évaluations.**

Dans l'académie, **des observatoires de pratiques pédagogiques ont été mis en place en classe, notamment sur la compréhension et l'écriture.** Ils permettront de diffuser les points de vigilance ainsi que les bonnes pratiques à l'ensemble des enseignants.



→ **Un programme d'éducation à la vie affective et relationnelle**

À partir de la rentrée 2025, la mise en œuvre du programme d'Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR) pour les écoles maternelles et élémentaires constituera un enjeu majeur pour toute la communauté éducative. Ce programme représente un levier essentiel pour intégrer cet enseignement au cœur des apprentissages.

Pour faciliter la mise en œuvre des trois séances annuelles obligatoires, un important plan de formation est déployé, à la fois en présentiel et via un parcours M@gistère en auto-inscription, accessible à tous. La publication de nouveaux livrets de ressources, proposant des séances clés en main, vient compléter l'accompagnement offert aux équipes. La mise en œuvre effective de cet enseignement fera l'objet d'un suivi particulier dans l'académie.

→ **Des parcours éducatifs pour chaque élève**

Chaque élève doit bénéficier de parcours structurés et cohérents tout au long de sa scolarité. **Ces parcours éducatifs constituent un levier essentiel pour transmettre les valeurs de l'École de la République, développer les compétences transversales, favoriser l'engagement de tous et promouvoir l'égalité des chances.**

Ces parcours contribuent pleinement à la formation du futur citoyen, à la promotion de la santé, à l'élaboration de projets relatifs aux enjeux des transitions écologique et numérique, à l'éducation artistique et culturelle (EAC). Ces parcours donnent du sens aux apprentissages, renforcent la cohésion des élèves au sein de la communauté scolaire et la confiance qu'ils placent dans les adultes.

→ **Des dispositifs renforcés pour une pratique sportive accessible à tous**

À l'école, cette ambition se traduit d'abord par la mise en œuvre de l'éducation physique et sportive, dès l'école maternelle, et par la poursuite des 30 minutes d'activité physique quotidienne dans le 1^{er} degré.

Elle se concrétise également par le développement du sport scolaire, le soutien aux sections sportives scolaires et le renforcement des liens avec les clubs de proximité.

Le label et le programme Génération 2030 permettront aux écoles de renforcer la pratique physique et sportive des élèves.



2

Adapter le collège aux besoins de chaque élève



→ Des classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences pour les élèves de 4^e et 3^e

Dans le cadre du plan « filles et maths », l'académie expérimente à la rentrée 2025 des classes à horaires aménagés en sciences en 4^e et en 3^e dans 3 collèges :

- Collège Langevin Wallon à Blainville-sur-l'Eau (54)
- Collège Paul Valéry à Metz (57)
- Collège Jean Seitlinger à Rohrbach-lès-Bitche (57)

Elles visent à enrichir leur culture scientifique et technologique en leur offrant un enseignement renforcé dans ces domaines. Les élèves participent à des ateliers encadrés par des enseignants et des professionnels issus du monde de la recherche ou de l'ingénierie, avec environ 2 à 3 heures supplémentaires par semaine dédiées à un projet collectif (comme la création d'un prototype ou une expérience scientifique).

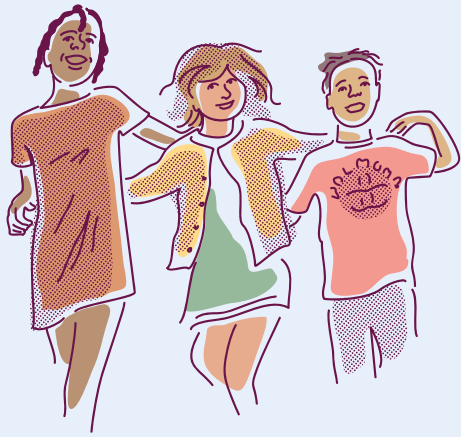
L'objectif est d'identifier et de constituer un vivier d'élèves suffisamment nombreux et motivés pour intégrer les filières STEM, avec pour ambition stratégique de promouvoir la réussite scolaire, la mixité sociale et territoriale, ainsi que l'égalité filles-garçons (l'ouverture d'une classe étant conditionnée à la présence d'au moins 50% de filles).

→ Une classe préparatoire à la classe de 2nde

Le bilan académique de la classe de Prépa-Seconde ayant été jugé favorable par l'ensemble des acteurs concernés, le recteur a souhaité reconduire le dispositif à la rentrée 2025 dans les mêmes établissements. L'année scolaire 2025-2026 permettra, au sein de ces classes, de tester des organisations pédagogiques qui pourront alimenter un guide de bonnes pratiques pour la mise en place du « parcours renforcé en classe de 2nde » à la rentrée 2026.

Il s'adresse aux élèves volontaires de 3^e pour lesquels un temps d'apprentissage et de consolidation supplémentaire est reconnu comme nécessaire avant l'entrée en seconde. Ils pourront ainsi intégrer la classe de Prépa-Seconde dans l'un des quatre lycées supports suivants :

- Le lycée professionnel Paul-Louis Cyfflé à Nancy (54)
- Le lycée général et technologique Robert Schuman à Metz (57)
- Le lycée polyvalent Jean Auguste Margueritte à Verdun (55)
- Le lycée polyvalent Pierre Mendès France à Épinal (88)



→ **Un programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle au collège et au lycée**

Dès la rentrée 2025, le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) sera généralisé dans tous les collèges et lycées. Ce dispositif a pour objectif **d'offrir aux élèves des repères clairs et adaptés à leur âge**, afin de mieux comprendre les enjeux liés au corps, au consentement, à l'égalité et au respect de soi et des autres. Il vise également à les accompagner dans la construction d'une vie affective et relationnelle responsable, fondée sur la confiance et le respect mutuel.

Le programme prévoit **au moins trois séances annuelles obligatoires**, inscrites dans le cadre du parcours éducatif de santé et du parcours citoyen. Il s'articule autour de six grands axes, adaptés à chaque niveau du collège et du lycée : le corps humain, les émotions, les relations interpersonnelles, la prévention des violences, l'égalité filles-garçons et l'exercice de la citoyenneté.

Pour accompagner les équipes pédagogiques et éducatives dans la mise en œuvre de ces séances, **un plan de formation progressif est déployé au niveau académique, combinant formations en présentiel, sessions à distance et ressources accessibles via la plateforme M@gistère.**

La mise en œuvre du programme EVARS fera l'objet d'un suivi attentif dans l'académie, assuré notamment par les référents égalité, les équipes de direction ainsi que les personnels de santé et de vie scolaire.

→ **Une orientation éclairée dès le collège avec la plateforme Avenir(s)**

À partir de septembre 2025, le module **« Je découvre les métiers »**, destiné aux **élèves de 5^e à 3^e**, viendra enrichir l'offre de la plateforme Avenir(s). Cet outil numérique gratuit accompagne les collégiens dans la construction progressive de leur projet d'orientation, en les aidant à mieux connaître les métiers, les formations et les parcours possibles vers l'insertion professionnelle.

Déployée à l'échelle régionale sous le pilotage du pôle « Ingénierie éducative en orientation » (DRAIO), la plateforme Avenir(s) s'appuie sur une stratégie de formation coordonnée et progressive. Webinaires, sessions en présentiel, mutualisations interacadémiques et accompagnement de proximité permettent d'outiller les équipes éducatives. Des référents Avenir(s), formés au niveau national, interviennent en coanimation avec les responsables pédagogiques de l'Onisep pour répondre au plus près aux besoins des établissements.

L'ensemble des personnels d'encadrement a déjà bénéficié d'une présentation de la plateforme dans le cadre des « cycles de rencontres de la DRAIO », marquant une étape clé dans son appropriation par les établissements.



3

Accompagner chaque lycéen dans son parcours de formation et d'orientation



→ Expérimentation de l'option santé dans 9 lycées de l'académie

À la rentrée 2025, l'académie souhaite expérimenter l'option santé dans 9 lycées de l'académie :

Meurthe-et-Moselle

- Le lycée général et technologique Ernest Bichat à Lunéville (54)
- Le lycée polyvalent Alfred Mézières à Longwy (54)

Meuse

- Le lycée polyvalent Jean-Auguste Margueritte à Verdun (55)
- Le lycée professionnel Émile Zola à Bar-le-Duc (55)

Moselle

- Le lycée polyvalent Charles Jolly à Saint-Avold (57)
- Le lycée général et technologique Julie Daubié à Rombas (57)
- Cité scolaire Charles Hermite à Dieuze (57)

Vosges

- Le lycée polyvalent André Malraux à Remiremont (88)
- Le lycée polyvalent Marie-Curie à Neufchâteau (88)

Ce dispositif expérimental a pour objectif d'encourager la découverte des métiers du domaine de la santé et l'orientation vers des études de santé des élèves volontaires scolarisés dans des territoires où les services de santé sont trop peu accessibles.

→ Une hausse des inscriptions et des vœux confirmés sur Parcoursup

Pour la session 2025, la région académique Grand Est a enregistré une hausse de 2,73% du nombre de candidats sur Parcoursup, avec 67 524 inscrits, dont 46 926 lycéens de terminale. Le nombre total de vœux formulés atteint 539 244, soit une progression de 9,1% par rapport à 2024, portée notamment par une forte augmentation des candidatures issues des bacs professionnels (+10,57%).

Dans l'académie de Nancy-Metz, 34 131 candidats se sont inscrits sur la plateforme Parcoursup, dont 21 311 lycéens et 8 562 étudiants. Parmi eux, **27 268 ont confirmé au moins un vœu pour la phase principale**, soit une progression de 1,59% par rapport à l'année précédente. Le nombre total de vœux confirmés s'élève à 217 664, enregistrant une hausse de 8,06%.

Comme dans l'ensemble du Grand Est, près de 80% des candidats ont reçu au moins une proposition d'admission dès la première semaine de la phase principale.





→ **Un suivi personnalisé pour accompagner chaque lycéen sur Parcoursup**

Dans l'académie, un accompagnement renforcé a été mis en place pour soutenir les élèves et les équipes éducatives dans l'utilisation de la plateforme Parcoursup.

Le pôle Bac -3 / Bac +3 de la Délégation de Région Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO) a animé sept webinaires à destination des équipes pédagogiques, accompagnés de supports conçus pour faciliter la transmission d'informations aux familles.

Parallèlement, la plateforme Parcoursup a été simplifiée et enrichie afin de mieux répondre aux attentes des usagers. Les candidats peuvent désormais accéder à des données plus précises : taux d'accès, profils des admis, insertion professionnelle, ainsi que des informations détaillées sur chaque formation (statut, sélectivité, capacités d'accueil, bourses, frais de scolarité, débouchés, poursuites d'études...).

Les professeurs principaux, formés à l'accompagnement des choix d'orientation, et les psychologues de l'Éducation nationale apportent un appui personnalisé aux lycéens, notamment dans la rédaction de leur projet motivé.

→ **Un accompagnement des élèves de lycée professionnel renforcé grâce au mentorat**

Dans le cadre de la mesure 6 de la réforme des lycées professionnels, le ministère de l'Éducation nationale déploie un dispositif de mentorat visant à prévenir le décrochage scolaire, à favoriser l'insertion professionnelle et à développer les compétences des élèves, notamment dans des filières identifiées comme sensibles (logistique, numérique, énergie, transition énergétique).

À la rentrée 2024, trois lycées de l'académie de Nancy-Metz ont été sélectionnés pour expérimenter ce dispositif :

- La Briquerie à Thionville (57),
- Charles Jully à Saint-Avold (57),
- Jean-Auguste Margueritte à Verdun (55).

Une quarantaine d'élèves bénéficient d'un accompagnement individualisé assuré par des mentors issus du monde professionnel, mobilisés via des associations labellisées au niveau national.

Cette expérimentation se poursuivra et s'amplifiera à la rentrée 2025-2026, avec un élargissement du nombre de jeunes accompagnés. Le mentorat peut prendre différentes formes (individuel ou collectif, en présentiel ou à distance), et vient en appui des actions déjà engagées par les équipes éducatives. Les premiers retours sont encourageants : les élèves bénéficiaires témoignent d'une meilleure méthodologie de travail, d'une motivation renforcée et d'une projection plus claire dans leur avenir professionnel.

En parallèle, d'autres formes de mentorat se développent dans l'académie, en partenariat avec des associations mettant à disposition des mentors étudiants, comme par exemple au lycée René Cassin ou au lycée Maryse Bastié.



Salon Oriaction 2023



Agir pour la mixité et l'égalité des chances



→ « Égalité filles-garçons », un label pour structurer l'engagement en faveur de l'égalité

Créé par la circulaire du 10 mars 2022, le label Égalité filles-garçons permet aux établissements scolaires de structurer et de valoriser leurs actions en faveur du respect, de la lutte contre les stéréotypes de genre et les violences sexistes et en faveur d'une orientation moins genrée. Il s'inscrit dans le cadre de la déclinaison territoriale de la convention interministérielle pour l'égalité dans le système éducatif (2019-2024).

Attribué sur la base d'un référentiel national, le label comprend trois niveaux de reconnaissance : les niveaux 1 et 2 sont



instruits au niveau académique, tandis que le niveau 3 est attribué, au niveau national, aux établissements les plus engagés.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 23 établissements ont été labellisés, dont 5 au niveau 2. L'année précédente, 25 établissements avaient obtenu ce label.

→ Une mission égalité et lutte contre les discriminations

Dans le cadre du projet académique 2021-2025, la mission égalité et lutte contre les discriminations accompagne les établissements dans la mise en œuvre d'actions éducatives, de formation et de prévention, avec un focus particulier sur l'égalité filles-garçons et la lutte contre les LGBTphobies.

Cette politique ambitieuse repose sur plusieurs leviers : la formation des personnels, le déploiement d'un réseau de formateurs et un accompagnement individualisé des établissements. Ce soutien se concrétise par l'appui à la mise en œuvre de projets éducatifs, la gestion de situations sensibles (accompagnement d'élèves transgenres, violences sexistes, propos discriminatoires) et l'accompagnement à l'obtention du label Égalité.

Le Groupe académique de lutte contre les LGBTphobies (GrAL), rattaché à la mission Égalité, constitue un espace de réflexion, de dialogue et de propositions. Il réunit personnels, élèves, parents et représentants académiques autour d'un objectif commun : améliorer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des élèves LGBT dans les établissements scolaires.

Pilotée par la chargée de mission, sous l'autorité du conseiller technique établissements et vie scolaire, cette mission incarne l'engagement fort de l'académie en faveur d'un climat scolaire respectueux, inclusif et fidèle aux valeurs de la République.



→ Cordées de la réussite

Soutenues par la Préfecture de région et la Région académique, les Cordées de la réussite poursuivent leur déploiement dans le Grand Est. Pour l'année scolaire 2024-2025, 64 cordées sont mises en œuvre au bénéfice de 17 252 élèves.

Dans l'académie de Nancy-Metz, 28 cordées ont accompagné 10 800 élèves, issus à la fois des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux.

La répartition départementale témoigne d'une couverture équilibrée : 9 cordées en Meurthe-et-Moselle, 3 en Meuse, 12 en Moselle et 4 dans les Vosges.

L'encadrement a été renforcé grâce à la formation de 169 nouveaux référents au niveau régional et à la poursuite de la formation des étudiants tuteurs.

→ Les Territoires Éducatifs Ruraux : renforcer l'égalité des chances en milieu rural

Les Territoires Éducatifs Ruraux (TER) constituent un levier stratégique pour garantir l'égalité des chances et renforcer l'offre éducative en milieu rural. En mobilisant l'ensemble des acteurs éducatifs, ils permettent de proposer aux élèves une offre éducative de qualité, de proximité, tout en favorisant leur épanouissement personnel et leur réussite scolaire.

Les TER renforcent l'accompagnement pédagogique, développent des projets éducatifs innovants adaptés aux besoins des

élèves, encouragent l'ouverture culturelle et la mixité sociale, et contribuent à la prévention du décrochage scolaire. Dans l'académie, 15 TER sont actuellement déployés, au bénéfice de 9 878 élèves du 1^{er} degré et 5 700 élèves du 2nd degré.

→ **L'internat d'excellence comme levier d'égalité**

Les internats d'excellence accueillent des collégiens et lycéens motivés au sein d'un cadre structurant, pensé pour favoriser leur réussite scolaire, leur épanouissement personnel et leur préparation à l'avenir. Au-delà de l'environnement propice au travail, ces internats proposent un large éventail d'activités sportives, culturelles et citoyennes. Ces expériences renforcent l'autonomie des élèves, stimulent leur curiosité et contribuent à leur réussite, en particulier pour ceux qui souhaitent changer de cadre ou ne disposent pas de conditions d'étude favorables à domicile.

L'académie compte aujourd'hui 15 internats d'excellence (IEX), accueillant au total 1 283 élèves internes. Ces internats sont répartis sur l'ensemble des quatre départements, avec une majorité implantée dans des lycées polyvalents et professionnels :

- 3 IEX en Meurthe-et-Moselle
- 4 IEX dans la Meuse
- 3 IEX en Moselle
- 5 IEX dans les Vosges

Le taux de réussite aux examens des élèves accueillis en internat s'élève à 92%, confirmant l'impact positif de ce cadre structurant.

FOCUS SUR

Les nuits des internats

Focus -Pour la quatrième année consécutive, les 15 internats d'excellence de l'académie de Nancy-Metz ont ouvert leurs portes à l'occasion des « Nuits des Internats ». Cet événement vise à valoriser les projets pédagogiques et éducatifs menés au sein de ces établissements, véritables leviers de réussite pour les élèves. À travers des ateliers, des animations et des temps d'échange, chaque structure propose une immersion dans la vie de l'internat, à destination des élèves, de leurs familles et de l'ensemble de la communauté éducative.



Les internats d'excellence
Rentrée 2024-2025



- Internats d'Excellence
- 🏠 Anciens
 - 🏠 Nouveaux

Source
DAGES

5

Construire une école inclusive et accessible

Nombre total d'élèves en situation
de handicap scolarisés : à la rentrée 2025

18 100 (prévision)

Nombre d'élèves en milieu ordinaire

18 100 classe ordinaire

dont **5 684** en Ulis

Nombre d'élèves en unité
d'enseignement médico-social

autour de **2 500**

Nombre d'élèves
notifiés AESH / accompagnés réellement

11 147 élèves notifiés pour un total de

10 199 élèves accompagnés
au 8 juillet 2025

Nombre d'AESH affectés dans l'académie

+ de **4 130**

Nombre de PIAL

176 PIAL inter-degré à la rentrée 2025

Nombre de PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)

17 dont **9** en Meuse, **2** dans les Vosges,

2 en Meurthe-et-Moselle et **4** en Moselle

Nombre total d'ULIS :
en secteur public

ULIS 1^{er} degré : **223**

ULIS 2nd degré en collège : **207**

ULIS 2nd degré en lycée : **34**
dont trois dispositifs Job Ulis

Nombre d'UEEA / UEMA

17 dont

10 Unités d'enseignement maternelle autisme

7 unités d'enseignement élémentaire autisme

Nombre de DAR

3 dont un dispositif d'auto régulation à l'école
en Meurthe-et-Moselle et deux en collège
(Vosges et Moselle)

Nombre d'unités d'enseignement portés
en partenariat avec le médico-social

64 classes externalisées

87 unités d'enseignement

2 UUE (unité d'enseignement externalisée)
pour élèves polyhandicapés

Nombre de postes de professeur
ressource troubles
du neuro-développement

7

→ **De nouveaux dispositifs pour une école adaptée aux besoins des élèves**

La rentrée 2025 est marquée par la création de **14 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** : 4 en école, 9 en collège et 1 dispositif itinérant en lycée professionnel.

Par ailleurs, trois dispositifs spécifiques destinés aux élèves présentant des troubles du neuro-développement sont mis en place :

- une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) à l'école des Breuchottes à Saint-Nabord (88)
- un dispositif d'autorégulation (DAR) à l'école Albert Léhlen à Mont-Saint-Martin (54)
- un dispositif d'autorégulation (DAR) au collège La Milliaire à Thionville (57)

Ces ouvertures visent à renforcer l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, en leur offrant des environnements d'apprentissage mieux adaptés, des modalités pédagogiques personnalisées et une inclusion renforcée dans les classes ordinaires, chaque fois que possible.



💡 **FOCUS SUR**

Le DAR au collège Jules Ferry d'Épinal

Depuis la rentrée 2024, dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, un dispositif d'autorégulation (DAR) est implanté au sein du collège Jules Ferry d'Épinal. Il accompagne actuellement quatre élèves, et en accueillera une dizaine à partir de la rentrée 2025.

Soutenu par l'ARS Grand Est et porté par l'AVSEA 88, ce dispositif vise à favoriser la scolarisation des élèves présentant des troubles du neurodéveloppement (TSA, troubles « dys », TDAH, TDI). Il permet aux élèves de développer des compétences d'autorégulation, tout en offrant aux enseignants des outils pour rendre leur enseignement plus accessible.



→ **Une équipe mobile d'appui à la scolarisation**

Depuis plusieurs années, **chacun des quatre départements de l'académie bénéficie de l'appui d'une équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS), issue du secteur médico-social**. Ce dispositif intervient directement au sein des établissements pour apporter son expertise et accompagner la communauté éducative dans la gestion de situations de scolarisation particulièrement complexes, impliquant des élèves à besoins éducatifs particuliers.

→ **Des pôles d'appui à la scolarité pour des réponses individualisées**

À la rentrée 2025, **l'académie déploiera 17 pôles d'appui à la scolarité (PAS)**, dans le cadre d'une mesure issue de la Conférence nationale du handicap de 2023, portée par la ministre d'État en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce service innovant marque une évolution majeure dans l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Ces pôles, actuellement en phase de préfiguration, seront répartis dans les quatre départements de l'académie :

- 9 en Meuse, couvrant l'ensemble du département,
- 4 en Moselle,
- 2 dans les Vosges,
- 2 en Meurthe-et-Moselle.

Les pôles d'appui à la scolarité (PAS) offrent une organisation souple et réactive, accessible sans reconnaissance préalable d'un handicap. Ils pourront être sollicités par les responsables légaux, les élèves majeurs, les directeurs d'école, les chefs d'établissement, les inspecteurs et les enseignants. Leur mission consiste à proposer des réponses adaptées, qu'elles soient pédagogiques, éducatives ou médico-sociales, en fonction des besoins identifiés.

Les familles auront la possibilité, à leur demande, de rencontrer le coordonnateur du PAS pour analyser les besoins de leur enfant et co-construire un accompagnement personnalisé.



→ **Des AESH mieux formés et pleinement intégrés à la communauté éducative**

Pleinement reconnus comme membres de la communauté éducative, les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'école inclusive.

À leur arrivée, ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures, répartie en trois phases pour permettre une montée en compétence rapide. Ils ont également accès aux plans de formation académiques et aux modules nationaux. Dès la rentrée, les familles peuvent rencontrer l'AESH qui accompagne leur enfant, en lien étroit avec l'équipe pédagogique. **Plus de 4 130 AESH sont aujourd'hui mobilisés dans l'académie.**

→ **Une formation continue centrée sur les besoins éducatifs particuliers**

Chaque année, entre 50 et 60 professeurs du 1^{er} et du 2nd degrés sont formés et certifiés au **Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)**, grâce au partenariat entre l'Inspé de Lorraine et le rectorat. Ces enseignants interviennent tant en dispositifs spécifiques qu'en classes ordinaires, assurant une continuité pédagogique adaptée aux besoins des élèves.

→ **Des parcours de formation pour les inspecteurs et cadres**

À la rentrée 2025, l'académie proposera, pour la seconde année consécutive, **un parcours de formation d'excellence destiné aux inspecteurs du 1^{er} et du 2nd degrés, aux personnels de direction et aux cadres administratifs**. Élaboré en partenariat avec l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI, ex-INSHEA) et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), ce parcours vise à constituer un réseau de cadres ressources capables d'accompagner durablement la mise en œuvre de l'école inclusive sur l'ensemble du territoire.

→ **Le Livret de parcours inclusif : un outil numérique au service des élèves**

Le Livret de parcours inclusif (LPI) est une application numérique conçue pour faciliter l'identification des besoins éducatifs particuliers et la mise en œuvre rapide des aménagements pédagogiques nécessaires. Elle favorise une meilleure circulation de l'information entre les équipes éducatives, les familles, et, le cas échéant, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).



6

Protéger chaque élève et améliorer le climat scolaire



→ Un prix « Non au Harcèlement » à l'école

Porté par le ministère de l'Éducation nationale, le Prix « Non au Harcèlement » a pour objectif de sensibiliser les élèves et l'ensemble de la communauté éducative à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de harcèlement en milieu scolaire.

Ouvert aux élèves du CP au baccalauréat, ce concours les engage dans une démarche collective de prévention à travers la création de supports de communication.

Pour l'édition 2025, 278 productions ont été proposées dans l'académie, et 14 projets ont été récompensés pour la qualité de leur engagement et de leur message.

Découvrez le palmarès 2025 :

- **Prix spécial Prévention du cyberharcèlement – Affiche**
Lycée général et technologique Antoine de Saint-Exupéry de Fameck (57)
- **Prix spécial Prévention du harcèlement sexiste et sexuel - Vidéo**
Collège Les Cuvelles de Vaucouleurs (55)
- **Prix spécial Inclusion sur la prévention des faits de harcèlement commis à l'encontre des EBEP - Affiche**
École élémentaire Paul Bert de Pagny-sur-Moselle (54)
- **Prix spécial Inclusion sur la prévention des faits de harcèlement commis à l'encontre des EBEP - Vidéo**
École primaire Jean Moulin de Puttelange-aux-Lacs (54)
- **Prix Affiche - École**
École primaire publique Des Sources de la Vaise de Maxey-sur-Vaise (55)
- **Prix Affiche - Collège**
Collège Robert Géant de Vézelize (54)
- **Prix Affiche - Lycée**
Lycée professionnel Pierre et Marie Curie de Freyming-Merlebach (57)
- **Prix Vidéo - École**
École élémentaire Jacques-Yves Cousteau de Petite-Rosselle (57)
- **Prix Vidéo – Inter-degrés**
SEGPA du collège Robert Schuman de Behren-lès-Forbach (57)
École primaire Centre Pasteur de Behren-lès-Forbach (57)
École primaire publique Berlioz de Behren-lès-Forbach (57)
École primaire Erckmann-Chatrian de Behren-lès-Forbach (57)
École primaire de Bousbach (57)
École primaire de Kerbach (57)
- **Prix Vidéo - Collège**
Collège Jean Yves Cousteau de Creutzwald (57)
- **Prix Vidéo - Lycée**
Lycée polyvalent Louis de Cormontaigne de Metz (57)
- **Prix spécial Prévention du cyberharcèlement – Vidéo**
Coup de cœur académique
Collège Théodore Monod de Villerupt (54)



FOCUS SUR

Mieux prévenir et mieux réagir face aux violences : le plan « Brisons le silence »

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé en juin 2025 un plan visant à mieux prévenir les violences physiques, morales et sexuelles en milieu scolaire et à garantir un traitement systématique de chaque situation signalée. Il repose sur trois axes d'action :

- des signalements systématisés dans tous les établissements
- la parole des élèves mieux prise en compte
- des contrôles renforcés dans les établissements privés sous contrat

Ce plan national s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées dans l'académie pour garantir un cadre scolaire protecteur, fondé sur l'écoute, la prévention et la prise en charge rapide des situations à risque.

→ Des ambassadeurs lycéens « Non au harcèlement »

Depuis plusieurs années, l'académie de Nancy-Metz déploie le dispositif des lycéens ambassadeurs contre le harcèlement, visant à sensibiliser les élèves par leurs pairs et à faire émerger une culture du respect au sein des établissements.

Dans chaque lycée, une équipe d'une dizaine d'élèves est formée en tant qu'ambassadeurs du harcèlement, illustrant l'engagement croissant des jeunes dans la prévention du harcèlement.

→ Un usage du numérique responsable et éclairé

Le groupe académique Bon Usage du Numérique (BUN) accompagne les établissements dans une intégration éthique et pédagogique du numérique. Il propose des formations, des ressources et des actions de sensibilisation sur des thématiques telles que la cybersécurité, l'identité numérique ou encore la lutte contre la désinformation.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, le dispositif #aucalmesurleweb, conçu pour les élèves de cycle 4, a été finalisé et largement déployé. Il propose des ateliers en classe sur l'identité numérique, les réseaux sociaux ou les infox, avec pour objectif de développer l'esprit critique des élèves et de nourrir le débat citoyen.

Plus de 10 000 élèves ont ainsi été sensibilisés à la citoyenneté numérique et aux risques associés. En parallèle, des ateliers à destination des parents sont organisés en partenariat avec les fédérations d'éducation populaire et les collectivités, afin d'accompagner les familles dans la compréhension des usages numériques scolaires et extrascolaires.



Remise des prix Non au Harcèlement NAH 2025

→ Une Équipe Mobile de Sécurité au service des établissements

Déployée sur l'ensemble du territoire académique, l'Équipe Mobile de Sécurité (EMS) remplit trois missions clés au service des établissements du 1^{er} et du 2nd degrés.

Elle intervient en appui des forces de l'ordre pour sécuriser les établissements en cas d'événement grave ou de crise, sans jamais s'y substituer.

L'EMS accompagne les personnels et les équipes de direction en leur apportant conseil, soutien et formation. Elle intervient aux côtés des équipes pédagogiques, éducatives et d'inspection, accompagne les victimes d'incidents, et pilote les Enquêtes Locales de Climat Scolaires (ELCS).

À l'échelle académique, elle organise des formations à la prévention et à la gestion de crise (FPGC), à destination des cadres de l'Éducation nationale, participant ainsi au renforcement de la culture de la sécurité et de la sûreté dans les établissements.

Composée de 10 membres issus à parts égales des ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur, l'équipe réunit des profils complémentaires, capables d'analyser des situations complexes et de répondre efficacement aux crises. Elle agit en étroite collaboration avec les forces de l'ordre et l'armée de terre, partenaires essentiels dans la mise en œuvre de ses missions de sécurité, de sûreté et de prévention, dans une logique de coopération durable et efficiente.

En 2024-2025, l'Équipe Mobile de Sécurité a réalisé :

- 90 missions de sécurisation, représentant 408 demi-journées d'intervention ;
- L'accompagnement de 44 établissements dans l'élaboration de leur Document de Sécurité (DSE) ;
- L'animation de 5 sessions de formation aux gestes et postures.



Des actions de prévention pour préparer les établissements face aux risques majeurs

L'EMS joue un rôle clé en matière de prévention, en accompagnant l'élaboration des Documents de Sécurité des Établissements (DSE) et la mise en œuvre des exercices annuels PPMS – attentat intrusion.

Elle mène également des actions de sensibilisation auprès des élèves et travaille aux côtés des équipes éducatives sur les gestes et postures, contribuant ainsi à l'amélioration du climat scolaire.

En lien étroit avec les conseillers de prévention et les référents police ou gendarmerie, l'EMS :

- conseille la planification et la conduite des exercices ;
- observe leur déroulement ;
- et participe aux débriefing.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 15 établissements ont bénéficié d'un accompagnement spécifique sur ce volet.

→ Un Service de Défense et de Sécurité Académique structuré et opérationnel

Créé par le décret du 29 janvier 2025, le Service de Défense et de Sécurité Académique (SDSA) structure l'action de l'académie autour de six pôles complémentaires :

- sécurité,
- veille et gestion de crise,
- valeurs de la République,
- cybersécurité,
- accompagnement des personnels,
- pôle éducatif.

L'Équipe Mobile de Sécurité intervient principalement au sein des pôles sécurité et gestion de crise, contribuant à la coordination des acteurs et au renforcement du climat scolaire.

Au sein de l'académie, le SDSA intègre également le Groupe Académique Climat Scolaire (GACS), instance de réflexion et de pilotage autour de la qualité de vie scolaire, et les Équipes Tranquillité Scolaire (ETS), nouvellement créées pour intervenir au plus près des établissements dans une logique de médiation, de prévention et de sécurisation.

Agir pour la santé physique et mentale des élèves

→ Une formation Premiers Secours en Santé Mentale

Dans la continuité des actions engagées pour améliorer le bien-être des élèves, la formation aux **Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)** constitue une **priorité éducative dans l'académie**. Elle vise à permettre un repérage précoce des signes de souffrance psychique, à orienter les élèves vers les personnes ressources, et à favoriser un climat scolaire bienveillant, sécurisant et inclusif.

À ce jour, l'ensemble des **212 collèges publics** de l'académie est couvert par le dispositif : **424 personnels formés, soit deux référents par établissement**.

Répartition par département :

- 134 en Meurthe-et-Moselle
- 44 dans la Meuse
- 174 en Moselle
- 72 dans les Vosges



Ces référents sont formés à l'écoute active, à la communication bienveillante et à l'orientation vers les dispositifs adaptés, assurant ainsi une réponse de premier niveau en cas de mal-être.

À partir de janvier 2026, le dispositif sera étendu aux 100 lycées et aux 49 circonscriptions du 1^{er} degré de l'académie, avec la formation de deux « personnes repères » par structure. Les chefs d'établissement, inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et personnels médico-sociaux seront également accompagnés, grâce à un parcours M@gistère dédié à la rédaction des protocoles santé mentale.

Parallèlement, un kit de formation en ligne viendra renforcer les compétences des personnels sociaux et de santé, afin de garantir une réponse coordonnée et adaptée sur l'ensemble du territoire académique.

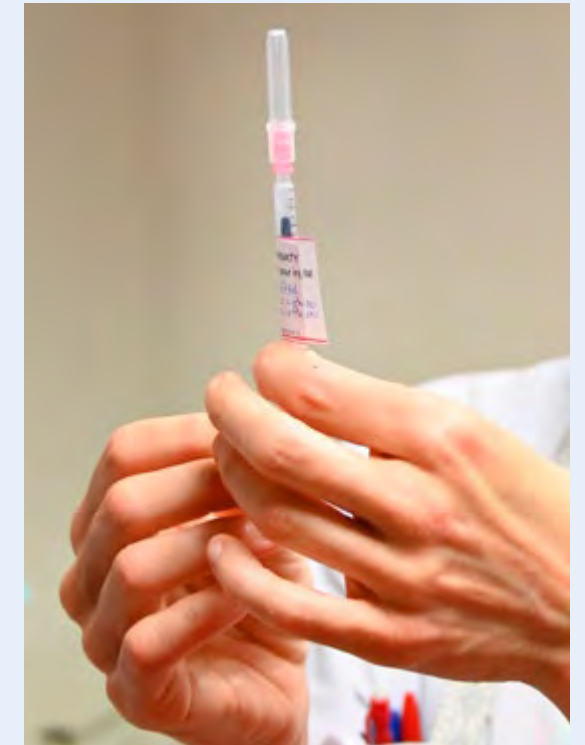
→ L'élargissement de la couverture vaccinale des collégiens

À la rentrée 2025, la campagne de vaccination en milieu scolaire se poursuit dans l'académie, avec un double objectif de santé publique : renforcer la protection des adolescents contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et, nouveauté cette année, **déployer la vaccination contre les infections invasives à méningocoques (ACWY)**. Ces dernières sont responsables d'une recrudescence de cas graves, ayant entraîné plusieurs décès au niveau national depuis l'été 2024.

Début juin 2025, les taux de vaccination restaient encore faibles dans plusieurs départements de l'académie :

- 8,5% en Meurthe-et-Moselle
- 8,6% en Moselle
- 9,3% dans les Vosges
- 24,3% dans la Meuse

Pour répondre à ce défi, une campagne combinée HPV/méningocoques sera généralisée à l'ensemble des établissements à partir de l'année scolaire 2025-2026.



→ L'école promotrice de santé : une approche globale

La démarche École promotrice de santé (EPSA), mise en œuvre dans le cadre des Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), permet à chaque établissement de conduire des actions adaptées aux besoins de ses élèves, en lien avec les priorités nationales et régionales : prévention des addictions, santé mentale, activité physique, précarité menstruelle, usage du numérique, etc.

Dans ce cadre, **un partenariat avec l'association ENDOMIND est engagé pour l'année scolaire 2025-2026. Il permettra de former l'ensemble des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur à l'identification et à la prise en charge de l'endométriose, afin de mieux accompagner les élèves concernées par cette pathologie encore trop souvent méconnue.**

FOCUS SUR

Les Assises de la santé scolaire

Le 14 mai dernier, les Assises de la santé scolaire ont constitué un temps fort institutionnel pour dresser un état des lieux de la santé des élèves et proposer des pistes concrètes d'amélioration. Cette rencontre, présidée par la ministre d'État, a permis de renforcer la coordination entre les acteurs médico-sociaux et de dégager trois grandes orientations prioritaires :

- La prévention
- La détection précoce
- La promotion de la santé

Dans ce cadre, un pôle départemental «santé, bien-être et protection de l'enfance» sera mis en place à la rentrée, sous l'autorité des DASEN. Il aura pour mission d'élaborer une politique territorialisée, concertée, avec une attention particulière portée à la santé mentale des élèves.

Pour renforcer son action, ce pôle s'appuiera sur un conseiller technique psychologue de l'Éducation nationale, en appui des équipes de terrain, et bénéficiera de l'accompagnement étroit du recteur et de ses conseillers techniques. Les inspecteurs de l'Éducation nationale recevront également une formation spécifique via M@gistère, pour accompagner efficacement la mise en œuvre de ces nouvelles orientations.



→ Encourager et renforcer l'activité physique à l'école par le sport scolaire

En complément de l'EPS, le sport scolaire permet aux élèves volontaires de pratiquer des activités physiques, sportives et artistiques au sein des associations sportives (AS). Portées par l'UNSS, les rencontres et compétitions offrent aux jeunes un accès élargi à la pratique sportive, tout en contribuant à la promotion de la santé et à la cohésion par le partage d'expériences collectives.

Le sport scolaire constitue également un levier d'engagement : en participant à la vie de leur association sportive ou à l'organisation des compétitions, les élèves prennent leurs premières responsabilités et découvrent l'investissement associatif.

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'académie compte **348 associations sportives scolaires affiliées à l'UNSS et 1 400 rencontres organisées. Avec 50 000 licenciés, soit 30,52% des collégiens et lycéens**, elle se place en **1^{re} position nationale** pour l'accessibilité de la pratique sportive scolaire (taux national : 23,58%).

Parmi ces licenciés, **20 058 sont des jeunes filles**, soit 40,78% (taux national : 40,22%), et **18 250 sont des lycéens** de la voie générale, technologique ou professionnelle soit 34,84% (taux national : 17,26%).

→ 30 minutes d'activité physique quotidienne en complément de l'EPS

Le développement de la pratique sportive des jeunes s'appuie sur plusieurs dispositifs. Parmi eux, les 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ) constituent un temps dédié, distinct et complémentaire de l'enseignement de l'EPS. Leur objectif est de **permettre à chaque élève de bénéficier, les jours sans séance d'EPS, d'un moment quotidien d'activité favorisant santé, bien-être et réussite scolaire**. Toutes les écoles primaires de l'académie ont été dotées d'un kit pédagogique pour en faciliter la mise en œuvre.

La mesure des 30' APQ s'inscrit dans la démarche nationale de l'École promotrice de santé, qui vise à renforcer le bien-être des élèves. Sa mise en œuvre est souple et adaptée à chaque école : elle peut se dérouler en classe, dans la cour, au préau ou pendant les récréations, sans équipement spécifique. Elle peut également s'appuyer sur des partenariats locaux, notamment avec le mouvement sportif et les collectivités.

En avril dernier, un comité académique de pilotage, réunissant les IEN du 1^{er} degré et les conseillers pédagogiques départementaux, a été créé pour accompagner ce déploiement. Ce comité a décidé de **lancer une expérimentation dans une circonscription par département** afin de tester des pratiques pédagogiques innovantes : Longwy 1 (54), Verdun (55), Sarreguemines-Ouest (57) et Gérardmer (88). Le comité se réunira chaque trimestre, avec pour objectif la publication d'un guide académique à la rentrée 2026.

→ **Le sport, un levier d'inclusion et de cohésion**

Favoriser l'accès au sport pour les publics les plus éloignés de la pratique reste une priorité forte. **Le Pass'Sport a permis de soutenir 116 000 jeunes** dans la région Grand Est en 2024, soit 18 000 bénéficiaires supplémentaires par rapport à 2023, ainsi que 5 700 clubs. Cette aide de 50 €, destinée aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou d'une bourse étudiante, facilite l'inscription dans un club et l'accès à une pratique encadrée.

Le dispositif « **2 heures de sport en plus au collège** » a bénéficié, en 2024-2025, à :

- **37 collèges REP/REP+**, pour un montant total de **116 233 €**
- **14 établissements hors REP**, pour un montant de **38 600 €**

Par ailleurs, dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, 59 projets scolaires ont été accompagnés pour un total de 256 314 €, témoignant d'une forte mobilisation éducative autour de cet événement fédérateur.

Enfin, en lien avec la Grande Cause Nationale 2024, 53 projets autour des «30 minutes d'activité physique quotidienne» ont également été soutenus, pour un montant de 199 390 €.

Des équipements et des actions au plus près des territoires

Dans le cadre du plan « 5 000 terrains de proximité », **226 équipements sportifs** (pumptracks, city-stades, terrains de paddle, etc.) **ont été soutenus dans les zones prioritaires du Grand Est, représentant un investissement global de 6,57 millions d'euros.** Cette politique d'aménagement sportif permet d'offrir aux jeunes des espaces de pratique libre et encadrée, directement accessibles dans leur environnement quotidien.

La Conférence régionale du sport (CRDS), animée en lien avec les partenaires institutionnels et sportifs, a validé en 2023 son projet emblématique : « NAAGE – Nouvelle Aisance Aquatique Grand Est ». Coordonné par la Ligue Grand Est de Natation, ce programme vise à développer le savoir-nager en milieu naturel à travers des cycles pédagogiques accessibles et adaptés.

À l'été 2024, 1 500 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif dans cinq lacs du territoire. En 2025, le programme est étendu à sept sites.

NAAGE s'appuie sur une pédagogie innovante, des supports adaptés et un Pass'NAAGE destiné aux publics éloignés de la pratique sportive (jeunes issus des QPV, personnes en situation de handicap). Il intègre également un volet prévention axé sur la sécurité aquatique et la préservation des milieux naturels.

→ **Former, réguler et prévenir**

Dans le cadre de ses missions régaliennes, la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) coordonne les actions d'inspection, de contrôle et d'évaluation dans les accueils collectifs de mineurs, les établissements sportifs et les formations BAFA-BAFD.

Elle conçoit également des outils de formation à destination des professionnels de l'animation et du sport, et pilote des actions de prévention contre les violences sexuelles et sexistes dans ces secteurs.

Pour l'année 2024-2025, 1 635 diplômes professionnels relevant des champs de l'animation et du sport ont été délivrés dans la région, témoignant d'une dynamique de formation solide et encadrée.



8

Rendre la culture accessible à tous

→ Une politique éducative pour lutter contre les inégalités territoriales

L'académie déploie une politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) ambitieuse, ancrée dans les territoires et fondée sur le principe d'égalité d'accès à la culture. Structurée autour d'une feuille de route commune aux 1^{er} et 2nd degrés, elle s'appuie sur l'engagement des équipes éducatives, des référents culture, ainsi que sur une coopération étroite avec les collectivités territoriales et la DRAC Grand Est. Cette dynamique est portée par les Contrats Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle, qui couvrent 80% des Territoires Éducatifs Ruraux (TER), ainsi que par la convention Caravelle dans les Vosges, notamment en faveur du 1^{er} degré.

Aujourd'hui, **76% des élèves disposent d'un parcours EAC inscrit dans ADAGE, et 30 intercommunalités sont engagées.** La diversité des projets, qu'il s'agisse



d'enseignements artistiques renforcés ou de dispositifs comme les Nuits de la lecture, témoigne du dynamisme et de la cohérence de cette politique culturelle.

EN 2025 **70** Lieux d'Art et de Culture
contre **15** **EN 2020**

DÉCOUVRIR LES LAC



→ Un parcours EAC riche et diversifié pour chaque élève, de l'école au lycée

Depuis 2009, chaque école ou établissement scolaire est tenu de formaliser un volet culturel, élaboré en concertation avec les partenaires culturels et les collectivités. **Dans l'académie, 402 écoles, 107 collèges et 113 lycées sont aujourd'hui engagés dans des projets fédérateurs.**

Ce travail collectif vise à instaurer un climat de confiance, à faire découvrir aux élèves le plaisir d'apprendre par l'art et la culture, à prévenir le décrochage scolaire par la rencontre et la pratique artistique, et à les accompagner vers une scolarité réussie grâce à la pédagogie de projet.

→ Former, accompagner, fédérer autour de la culture

L'académie renforce son accompagnement des référents culture pour garantir une mise en œuvre équitable et qualitative de l'EAC dans chaque territoire.

Des visites sur le terrain et des formations spécifiques (M@gistère, journée d'adaptation aux missions, formation des cadres) permettent de soutenir les équipes, en particulier celles en évaluation ou nouvellement investies. Les établissements les plus engagés témoignent auprès des pairs, s'appuyant sur des indicateurs et une réflexion en équipe pour faire évoluer leurs pratiques.

Au-delà des référents, des projets structurants comme « Terres de Culture » ou les « Nuits de la lecture » mobilisent largement les équipes éducatives : **plus de 200 écoles et établissements, dont 13 lycées professionnels.** Ces projets s'appuient sur des outils et des formations dédiés, favorisant l'appropriation par les enseignants et la transversalité disciplinaire. Le forum EAC et les rendez-vous culture, organisés sur l'ensemble du territoire, facilitent quant à eux la construction des projets pour l'année scolaire suivante, en créant des passerelles concrètes entre les acteurs éducatifs et culturels.

→ La mise en œuvre des parcours éducatifs

Conformément à la circulaire de rentrée du 3 juillet 2025, l'académie poursuit activement la structuration du parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans toute sa diversité, en lien étroit avec le parcours citoyen. Elle renforce la place de la création et des enseignements artistiques, tout en poursuivant son engagement autour des grands enjeux de mémoire, en collaboration avec ses partenaires historiques tels que le Mémorial de Verdun ou le Souvenir Français.

FOCUS SUR



Entrelacs, semaine dédiée aux arts et à la culture

À l'échelle académique, la valorisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC) s'appuie désormais sur Entrelacs, une semaine consacrée aux arts et à la culture, qui vient compléter les Nuits de la lecture. Cette initiative vise à renforcer la place des enseignements artistiques, de l'école au lycée et favoriser l'engagement de la communauté éducative sur l'ensemble des territoires.

Lors de l'édition 2025, le rectorat a accueilli, le vendredi 16 mai, plus de 260 élèves issus de 14 établissements, dont 3 REP+ et 2 Territoires Éducatifs Ruraux (TER). Au programme : représentations, médiations et ateliers, organisés avec le soutien des partenaires culturels et des collectivités territoriales.

Pour l'édition 2026, qui se tiendra du 18 au 22 mai, chaque école, collège ou lycée valorisera son engagement dans des temps forts associant les familles.

→ Ambassadeurs de culture, pour une école de l'engagement

L'académie développe activement le dispositif des Ambassadeurs de culture, qui offre aux élèves volontaires l'opportunité de devenir acteurs et médiateurs culturels au sein de leur établissement. En valorisant leur parcours d'éducation artistique et culturelle, ces jeunes s'engagent pleinement dans la vie artistique de leur lycée ou collège, participent à des événements tels que les Nuits de la lecture ou les Journées des talents, et contribuent à faire connaître les partenaires artistiques et culturels du territoire.

À l'échelle académique, le réseau est coordonné par la DAVL et la DAAC et bénéficie d'un accompagnement et d'une remise officielle de diplômes lors du temps fort Entrelacs.



→ Apprendre à s'informer, à décrypter, à s'exprimer

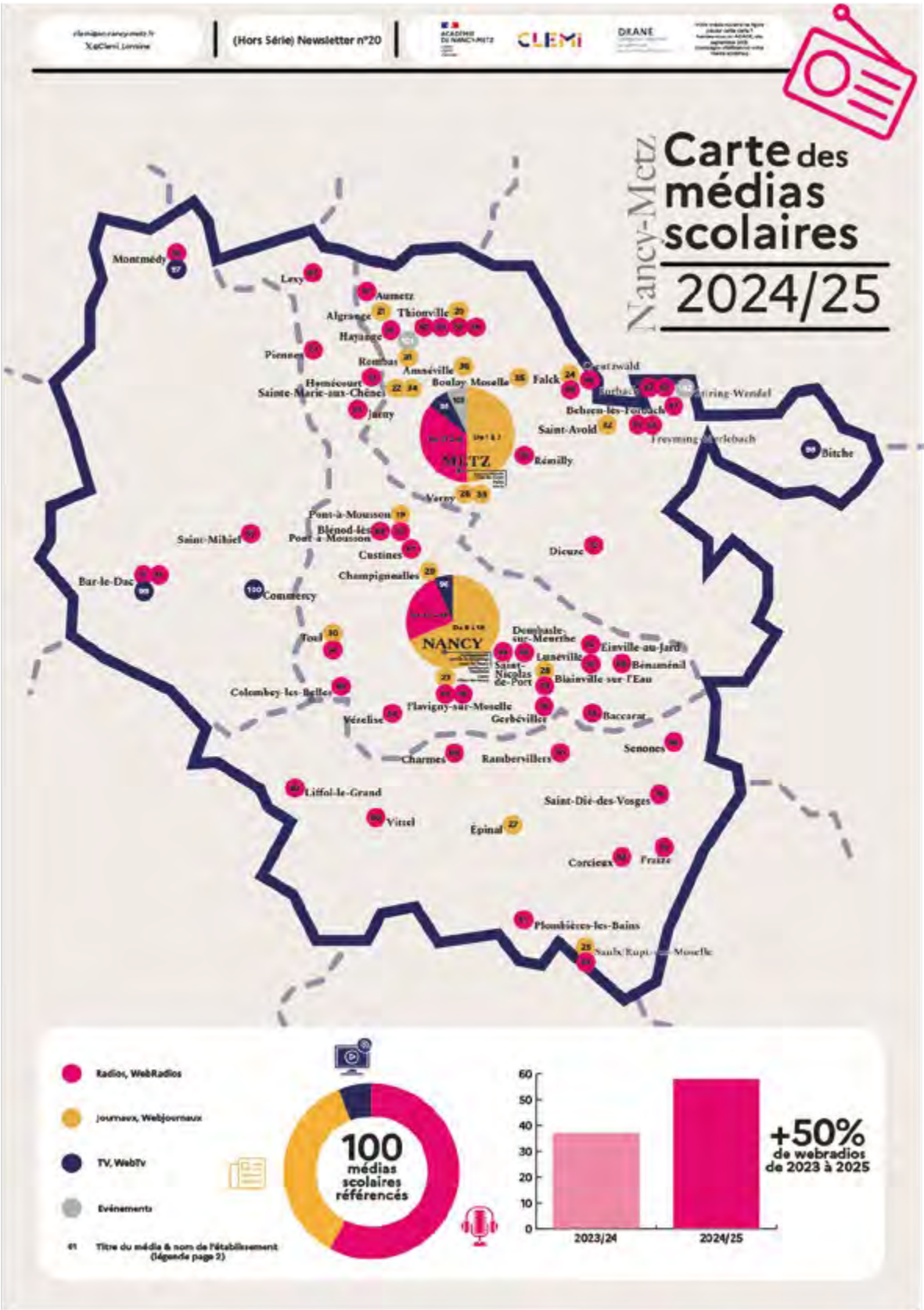
L'académie place l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) au cœur de ses priorités éducatives, afin de former des citoyens éclairés, critiques et responsables. Ce projet bénéficie du soutien d'un réseau solide de partenaires médias (presse régionale, audiovisuel public, radios associatives) ainsi que de l'engagement des équipes pédagogiques. L'EMI vise à développer chez les élèves des compétences clés : analyse critique de l'information, vérification des sources, compréhension des enjeux médiatiques et expression personnelle.

Parmi les dispositifs phares, « Fabrique ton média », lancé en 2016 avec France 3 Grand Est, offre à des collégiens et lycéens l'opportunité de produire un reportage aux côtés de journalistes professionnels. Ce projet combine immersion dans les pratiques journalistiques et apprentissage technique, tout en renforçant l'esprit critique des élèves.

Depuis 2022, le podcast académique « Les Ondes Scolaires » propose un atelier nomade de production radiophonique, où les élèves conçoivent, écrivent et enregistrent leurs émissions dans des conditions proches du direct. **Cinq épisodes ont été réalisés en 2024-2025 et diffusés sur le site académique du CLEMI.**

L'année 2025 marque une nouvelle étape avec la création du premier comité de pilotage académique de l'EMI, co-présidé par l'ARCOM-Nancy, la DRAC Grand Est et le rectorat. Cette instance renforce la structuration territoriale et la coordination des actions en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Parallèlement, le site académique dédié continue de se développer, avec des ressources régulièrement actualisées, des tutoriels pour accompagner les enseignants, ainsi qu'une carte interactive recensant plus de 100 médias scolaires (webradios, journaux, blogs, webTV). Ce dispositif témoigne de la vitalité et de la diversité des projets menés dans les établissements de l'académie.



FOCUS SUR

Une mobilisation forte lors de la Semaine de la presse 2025

La 36^e édition de la Semaine de la Presse et des Médias à l'École a mobilisé plus de 600 établissements dans l'académie :

- 285 écoles,
- 231 collèges,
- 88 lycées,
- 32 lycées professionnels,
- et 12 structures diverses.

Cette édition a été marquée par plusieurs temps forts :

Des conférences de rédaction décentralisées avec les rédactions de *Vosges Matin*, *L'Est Républicain* et *Le Républicain Lorrain*, réunissant près de 150 élèves.

- 12 ateliers EMI organisés dans les tiers-lieux éducatifs ASTERIE, animés par des professionnels de l'information.
- Un séminaire académique des webradios rassemblant une cinquantaine d'enseignants, autour de la pédagogie de projet et de la production sonore.



→ Un Prix de l'écoute des écoliers (1^{er} degré)

Le Prix de l'écoute invite les élèves du 1^{er} degré à élire leur podcast préféré parmi une présélection de productions professionnelles, à l'image du « Goncourt des lycéens ».

Une sélection de 4 à 6 podcasts sera proposée aux écoles, accompagnée d'un kit pédagogique en ligne comprenant un déroulé pédagogique, des grilles d'écoute et une fiche d'évaluation finale. Ce dispositif encourage les élèves à écouter des créations radiophoniques variées (fiction, magazine, documentaire), à les analyser, puis à formuler un avis argumenté.

Près de 200 élèves sont déjà pré-inscrits à ce jour (chiffres ADAGE au 8 juillet 2025).

→ L'ouverture d'un campus transfrontalier de l'EMI

En lien avec la DRAREIC, ce premier campus EMI proposera une expérience de coopération inédite entre élèves des deux versants frontaliers.

Au programme : ateliers animés par des journalistes directement en classe, rédaction éphémère et multilingue, ainsi que des rencontres entre élèves transfrontaliers.

Cette initiative aboutira à la production collective d'un numéro thématisé, dont le sujet retenu pour cette année est l'intelligence artificielle, en partenariat avec le groupe EBRA.

A photograph of a classroom. In the foreground, a woman with dark hair tied back and wearing glasses and a maroon shirt is leaning over a desk, pointing at a small globe. Behind her, a young woman with glasses and a black hoodie is smiling and looking at the globe. In the background, other students are visible, some working at desks. The classroom has white walls with various posters and a blue desk in the foreground.

***Des professionnels engagés
pour l'excellence***

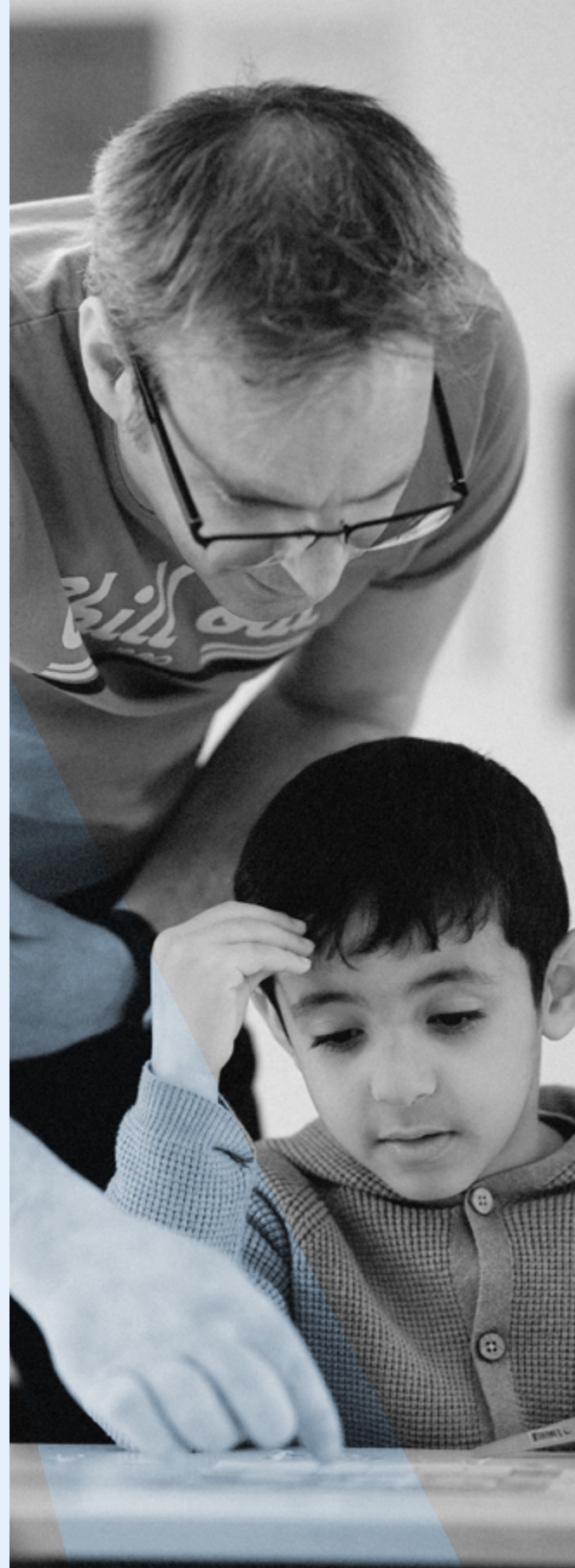
Valoriser les métiers de l'Éducation nationale

→ Une feuille de route RH pleinement déployée

L'académie s'est dotée d'une feuille de route RH pour les trois prochaines années, en cohérence avec la stratégie « RH 2026 » du ministère. Elle repose sur trois priorités : **attirer de nouveaux talents, fidéliser les agents et consolider la fonction ressources humaines**. Sa construction a associé largement les services et les organisations représentatives des personnels.

Ce plan d'action s'adresse à l'ensemble des agents – enseignants, personnels d'éducation, administratifs et techniques – engagés au quotidien pour la réussite des élèves et la qualité du service public.

Son déploiement s'inscrit dans une dynamique participative et collaborative. Parmi les chantiers prioritaires : **mieux faire connaître les métiers et leurs valeurs, améliorer le dialogue avec les agents, faciliter l'accueil des nouveaux arrivants et accompagner chacun tout au long de sa carrière**.



La communication interne sera renforcée grâce à la refonte de l'intranet académique, avec une meilleure circulation des informations et des délais de réponse raccourcis. La fidélisation repose sur la mise en place d'un parcours d'accueil et d'intégration commun à tous les services et établissements, ainsi que sur le développement de formations adaptées, pour les titulaires comme pour les contractuels.

Enfin, l'académie poursuit son engagement en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes et de l'amélioration des conditions de travail, avec des plans d'action académiques qui visent à renforcer la qualité de vie au travail.

→ Une gestion des ressources humaines plus fluide et individualisée

Pour mieux accompagner les personnels et rendre les services plus efficaces, l'académie modernise ses pratiques RH. **De nouveaux outils numériques sont déployés**, comme l'automatisation du traitement des indus et la production des attestations France Travail pour les contractuels. Ils permettent de réduire la charge administrative et d'accélérer les réponses apportées.

La **dématérialisation** se poursuit également : **65 procédures sont déjà accessibles en ligne** et, dès septembre 2025, la déclaration des accidents de service sera intégralement dématérialisée. **Un projet de Chatbot est également en cours pour faciliter l'accès des agents à l'information**.

Ces évolutions visent à libérer du temps pour les équipes RH, afin de privilégier **un accompagnement plus individualisé et plus réactif des personnels**.



→ Une réforme de la formation initiale des enseignants et CPE pour renforcer l'attractivité des métiers

La réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation (CPE), applicable dès la session 2026 des concours, poursuit trois objectifs : attirer davantage de candidats, préparer plus tôt au métier et élever le niveau de qualification.

Dès la licence, les étudiants pourront suivre un **parcours structuré vers les métiers de l'enseignement, avec un accès au concours en fin de L3. Une nouvelle licence dédiée au professorat des écoles (LPE) permettra de susciter ou de confirmer des vocations dès le premier cycle universitaire**.

Les lauréats bénéficieront ensuite d'une formation statutaire et rémunérée pendant deux années de master, articulant savoirs disciplinaires, pratique professionnelle et réflexion sur les enjeux éducatifs.

→ **Un accompagnement individualisé et des perspectives de progression**

Dans un contexte de mobilité croissante et de diversification des parcours, l'académie garantit à chaque agent un suivi personnalisé. L'objectif est de valoriser les compétences, d'accompagner leur évolution et de sécuriser les transitions professionnelles, y compris en cas de reconversion.

Le réseau des 11 conseillers RH de proximité (CRH) couvre l'ensemble du territoire académique. Ils accompagnent les personnels qui souhaitent faire évoluer leur carrière et soutiennent également les encadrants dans leur rôle managérial. Leurs missions complètent celles des conseillers mobilité carrière du rectorat.

Un exemple concret est le dispositif « Passerelle », qui offre aux enseignants et personnels d'éducation la possibilité d'accéder à des fonctions administratives de catégorie A (secrétaire général d'établissement, adjoint d'agent comptable, chargé de mission en service académique). Depuis 3 ans, 5 à 6 agents par an en bénéficient et sont accompagnés dans leur nouvelle trajectoire grâce à des formations proposées par l'académie et l'IRA de Metz.

Enfin, l'académie porte une **politique de formation ambitieuse** via l'École académique de la formation continue. Elle facilite l'acquisition de compétences de base comme spécialisées, permettant à chaque agent de se former tout au long de sa carrière et d'évoluer dans un cadre professionnel sécurisé et valorisant



2

Renforcer la politique RH au service des personnels

→ Garantir l'égalité professionnelle femmes-hommes

L'académie de Nancy-Metz poursuit son engagement en faveur de l'égalité professionnelle avec un second plan académique, en cohérence avec la stratégie RH nationale et adapté aux réalités locales. Ce plan fixe des objectifs clairs, suit leur progression et identifie les freins éventuels. Il s'appuie notamment sur des indicateurs genrés intégrés dans la base de données sociales (BDS) et dans le rapport social unique (RSU), permettant d'affiner l'analyse comparée entre femmes et hommes et d'éclairer les choix de politique RH.

L'académie veille également à garantir l'égal accès de toutes et tous aux fonctions et responsabilités, y compris dans les postes d'encadrement. Si certaines filières restent marquées par une forte proportion de femmes ou d'hommes, une analyse plus fine des données genrées est engagée.



Ce second plan comprend des mesures concrètes pour maintenir la représentation des femmes dans l'encadrement, développer le mentorat et accompagner celles qui souhaitent accéder à des responsabilités ou à des métiers où elles sont encore sous-représentées. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale de promotion de l'égalité, de prévention des discriminations et de valorisation des talents au sein de la communauté éducative.

→ Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

L'académie met en place des mesures pour mieux accompagner les agents dans les moments clés de leur vie personnelle et familiale :

- Développement du télétravail et diffusion d'une charte de la déconnexion ;
- Publication de notes et guides pratiques sur la gestion du temps de travail ;
- Écriture de chartes des temps au niveau des collectifs de travail, partagées et construites dans le respect à la fois de l'intérêt des services et des besoins des agents ;
- **Communication renforcée** sur l'accès aux droits afin d'améliorer l'articulation entre vie professionnelle, familiale et personnelle, en cohérence avec le futur plan QVCT ;
- **Formation des référents, des acteurs RH et des personnels d'encadrement** à ces enjeux.

À travers ces initiatives, l'académie affirme sa volonté de bâtir une politique RH inclusive, équitable et attentive aux besoins de ses personnels, contribuant à la fois à l'égalité professionnelle et à la qualité de vie au travail.

FOCUS SUR

Une cellule d'écoute pour dire « stop » aux discriminations et aux violences

Depuis mars 2024, l'académie de Nancy-Metz a mis en place la cellule d'écoute VDHA (Violence, Discrimination, Harcèlement et Agissements Sexistes), ouverte à tous les personnels, y compris à ceux ayant quitté l'académie depuis moins d'un an. Ce dispositif permet de recueillir de manière confidentielle les signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes, d'orienter les personnes vers les services compétents et d'accompagner les victimes.

La cellule, composée d'écouteurs, d'une psychologue du travail et d'une ergonome, garantit l'anonymat et le respect du secret professionnel. Si l'agent choisit de lever l'anonymat, le signalement est transmis aux autorités compétentes.

Chaque signalement fait l'objet d'un traitement rigoureux et peut déboucher sur un accompagnement, des conseils personnalisés ou une orientation vers le service médical de prévention, le service social, un conseiller RH de proximité ou le réseau PAS (Prévention, Aide, Suivi) de la MGEN. Ce dispositif s'inscrit dans la prévention des violences et la promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

→ **Qualité de vie au travail et prévention des risques**

Le plan académique 2024 a pour ambition de garantir la sécurité, le bien-être et des conditions de travail optimales pour l'ensemble des personnels.

Il s'attache à promouvoir des organisations respectueuses de la santé et de la sécurité, à prévenir les situations de souffrance au travail et à accompagner les agents en difficulté. Il vise également à renforcer l'appui aux personnels d'encadrement dans la prise en compte de la qualité de vie au travail. Parmi les mesures déployées : la charte de la déconnexion, le développement du télétravail, la mise à disposition de matériels et outils collaboratifs innovants, ainsi que des actions d'aménagement et d'ergonomie des postes.

→ **Un dispositif d'action sociale pour les personnels**

L'action sociale représente un appui concret au bien-être des personnels et de leurs familles. Elle se traduit par des aides au logement, à la restauration, au soutien familial ainsi qu'à l'accès aux loisirs et à la culture. L'académie propose également des dispositifs spécifiques pour la garde périscolaire, les activités sportives et culturelles, les études, les vacances et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Ces prestations, financées par l'État et articulées entre dispositifs interministériels (PIM) et actions académiques (ASIA), sont ouvertes aux personnels actifs, contractuels, stagiaires, retraités et à leurs ayants droit.

Avec un budget de 883 000 €, l'académie s'appuie sur des partenariats nationaux et locaux - tels que la SRIAS, la MGEN ou PRÉAU - afin d'enrichir et diversifier l'offre de services.



3

Former et accompagner les personnels à chaque étape de leur carrière

→ Un accompagnement et des formations proposés aux nouveaux arrivants

L'École académique de la formation continue (EAFc) accompagne les nouveaux personnels dans leur prise de poste en proposant des formations adaptées aux spécificités de chaque métier. Ces dispositifs visent à garantir une intégration progressive et sécurisée, en cohérence avec les attentes du poste et le calendrier scolaire. Ils contribuent également à la professionnalisation et à l'autonomie des agents, grâce à des formats diversifiés : présentiel, distanciel synchrone et asynchrone, et tutorat.

Pour l'année scolaire 2024-2025, **190 personnels ATSS** nouvellement recrutés — incluant secrétaires généraux d'EPL, secrétaires de direction, agents comptables, gestionnaires RH ainsi que personnels sociaux et de santé — ont bénéficié d'un accompagnement ou d'une formation statutaire.



Concernant les **accompagnants d'élèves en situation de handicap** (AESH), 825 personnes ont suivi un parcours hybride de 60 heures, combinant cinq journées en présentiel et 30 heures de modules en ligne.

Parmi les **assistants d'éducation**, 92 % de la cohorte, soit 354 personnes, ont participé à une journée de formation, complétée par des ressources en ligne.

Enfin, les **enseignants et CPE néo-contractuels du second degré**, au nombre de 398, ont été formés aux gestes professionnels, à la gestion de classe et à la didactique disciplinaire, avec la mise en place d'un tutorat pour faciliter leur intégration. Les **lauréats des concours du second degré**, à temps plein ou à mi-temps, bénéficient quant à eux d'un parcours de formation spécifique de 220 à 250 heures.

→ Un cycle de formation dédié au bien-être et à la sécurité des élèves

L'académie a développé un cycle de formation axé sur le bien-être et la sécurité des élèves. Ce programme aborde notamment la gestion des émotions, la prévention du stress en classe, l'éducation à une alimentation saine et le développement des compétences psychosociales. Chaque année, 300 personnels y participent.

En complément, le programme EVAR/ EVARS, consacré à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, sera déployé avant les congés d'automne 2025 auprès de référents désignés dans chaque circonscription ainsi que d'un enseignant par collège et par lycée. Par ailleurs, la formation aux premiers secours en santé mentale, suivie par 430 personnels exerçant en collège, sera étendue aux lycées en 2025-2026 et complétée par un parcours M@gistère.

Enfin, **332 personnels des 1^{er} et 2nd degrés** ont suivi une formation à la gestion de crise, leur permettant d'acquérir des réflexes professionnels communs en lien avec les forces de l'ordre et les partenaires institutionnels.

FOCUS SUR

Des personnels formés contre le harcèlement et les discriminations

Dans l'académie, l'ensemble des personnels a bénéficié d'un dispositif de formation hybride, combinant une autoformation sur M@gistère et un temps de travail collectif de trois heures en établissement. Cette démarche favorise à la fois la prise de conscience individuelle et la mobilisation collective dans la lutte contre le harcèlement et les discriminations.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le plan de formation pHARe, dédié à la prévention et à la lutte contre le harcèlement scolaire, a été entièrement repensé. Il proposera désormais une offre plus lisible, permettant aux personnels d'identifier plus facilement les modules les mieux adaptés à leurs besoins.



→ Des formations spécifiques à la voie professionnelle

Les enseignants de la voie professionnelle sont accompagnés dans le développement de leurs compétences et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques favorisant l'engagement et la différenciation en classe. Les formations abordent les situations concrètes des métiers, l'usage des nouveaux matériels et technologies, ainsi que la préparation des élèves à la poursuite d'études. **Pour l'année scolaire 2024-2025, 3 380 journées stagiaires ont été réalisées.** Le dispositif PROFANT, visant le développement des compétences du XXI^e siècle chez les élèves, a **impliqué 300 enseignants et mobilisé sept laboratoires de recherche.**

→ Une formation à la transition énergétique et au développement durable

Le cycle de formation en éducation au développement durable propose trois parcours : **sensibilisation, mise en œuvre dans l'enseignement et conception de projets.** Les modules couvrent la découverte des métiers de la transition écologique, la gestion forestière, la labellisation EDD et la formation des éco-délégués. **Pour l'année scolaire 2024-2025, 500 personnels ont été formés, totalisant 216 heures cumulées.**

→ Des nouvelles formations proposées aux personnels

De nouvelles formations ont été mises en place pour répondre à des besoins émergents. Parmi elles : un parcours pour les personnels de la division des examens et concours (102 stagiaires), la formation des tuteurs via la plateforme MENTOR (55 tuteurs) et un module budgétaire pour les assistants de gestion (35 agents).

L'académie propose également des webinaires courts et thématiques, tels que « **Les Vendredis du numérique** », la cybersécurité, la défense, l'innovation et l'égalité, **totalisant 90 sessions suivies par 2 100 participants.** Les « Rendez-vous de l'encadrement » offrent un accompagnement mensuel aux cadres de l'académie sur les politiques éducatives et le partage de pratiques professionnelles.

💡 FOCUS SUR

Un catalogue de formation : la plateforme M@gistère

La plateforme M@gistère offre aux personnels un accès à des formations hybrides et à distance. Son catalogue a été réactualisé pour couvrir tous les niveaux, toutes les disciplines et les thématiques prioritaires définies par le ministère. Les parcours de l'ancienne plateforme sont progressivement contextualisés et enrichis afin de mieux répondre aux besoins des agents.

→ De nouveaux parcours de formation dès la rentrée 2025

À partir de septembre, le nouveau **schéma directeur de la formation continue 2025-2029** fixe les priorités nationales autour de huit axes majeurs, parmi lesquels la réussite et le bien-être des élèves, l'inclusion, ainsi que la transition écologique et numérique. Il vise à individualiser les parcours de formation tout en renforçant une culture commune entre les agents.

Dans ce cadre, l'**EAFC de l'académie de Nancy-Metz** lance plusieurs dispositifs structurants :

- le parcours « **Je deviens cadre** », destiné aux agents promus de catégorie B à A ;
- un **parcours d'adaptation** pour les nouveaux secrétaires de gestion ;
- un **parcours de professionnalisation RH**, pour accompagner le développement des compétences dans ce domaine.

Par ailleurs, un nouveau **Diplôme universitaire « Accompagnement pédagogique à l'orientation » (DU APO)**, porté par l'Université de Haute-Alsace, permettra de professionnaliser les pratiques en matière d'orientation et de fédérer les acteurs du secondaire et du supérieur, à l'échelle de la région Grand Est. Proposé sous un format hybride, il alternera cours magistraux, ateliers interactifs et travaux pratiques.



Anticiper et optimiser les remplacements

→ Une politique pour le remplacement des enseignants

Le remplacement des professeurs absents dans le 1^{er} et le 2nd degrés constitue une priorité du service public de l'Éducation nationale. Son efficacité dans les écoles, collèges et lycées répond à deux objectifs principaux : assurer la **continuité pédagogique** et garantir la **qualité du service rendu aux élèves et à leurs familles**. C'est également un défi permanent pour l'Institution, qui doit adapter et repenser en continu ses pratiques pour améliorer durablement la gestion des absences.

Deux types d'absences sont distingués :

- **Absences longues (RLD)** : supérieures à 15 jours.
- **Absences courtes (RCD)** : inférieures à deux semaines.

Pour les absences longues, le rectorat intervient dès que possible afin de nommer un professeur remplaçant. Les



statistiques de l'année scolaire 2024-2025 montrent que 95 % des besoins ont été couverts, malgré des difficultés ponctuelles dans les territoires éloignés des centres urbains ou en zones frontalières.

Pour les absences courtes, la prise en charge est assurée par les personnels de l'établissement avec une grande réactivité. Dans toute la mesure du possible, les élèves bénéficient d'un cours dispensé par un autre enseignant de la classe ou par un professeur de la même discipline. À défaut, un autre enseignant peut intervenir ou des séquences pédagogiques numériques sont proposées.

L'académie de Nancy-Metz se distingue par son dynamisme dans l'organisation des RCD, grâce à l'engagement des enseignants – rémunérés via le **Pacte enseignant** – et à la mobilisation des équipes de direction. **Ces efforts la placent parmi les académies les plus performantes selon les indicateurs nationaux.**

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Taux d'heures non assurées : 4,71%, ce qui signifie que 95,29% des cours ont été dispensés.

→ Le Pacte enseignant

Le **Pacte enseignant** est un dispositif indemnitaire permettant aux personnels volontaires – enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale – de percevoir un **complément de rémunération** en contrepartie de missions supplémentaires.

Chaque mission constitue une « **brique** » du Pacte :

- **Six missions** sont prévues pour le 1^{er} degré,
- **Onze missions** pour le 2nd degré.

Ces missions peuvent être quantifiées en heures (par exemple le remplacement de courte durée ou le soutien en classe de sixième pour le primaire) ou forfaitisées annuellement (missions d'accompagnement et d'innovation pédagogique).

Dans l'académie de Nancy-Metz, environ **14 700 unités** ont été notifiées aux établissements, dont 12 200 utilisées, soit **83 % des moyens consommés**. Parmi elles, **43 % ont servi à organiser et rémunérer les remplacements de courte durée (RCD)**.

À l'échelle académique, pour l'année scolaire 2024-2025 :

- **36 % des enseignants** étaient engagés dans le Pacte,
- **35 % des enseignants du public et 43 % des enseignants du privé** y ont participé,
- La consommation du **secteur privé** représente **10 % du total**.

→ **Un dispositif innovant pour garantir la continuité pédagogique : les TZRN**

Lancé en mars 2022, le dispositif des Titulaires sur Zone de Remplacement Numériques (TZRN) vise à assurer la continuité pédagogique dans les zones confrontées à des tensions de remplacement, notamment dans certaines disciplines telles que mathématiques, lettres, langues et histoire-géographie.

Les TZRN, enseignants volontaires du second degré, dispensent jusqu'à 15 heures d'enseignement à distance par semaine, pour des périodes limitées à 7 semaines par établissement.

Les 12 professeurs titulaires sur zone numérique de remplacement ont réalisé 83 missions de suppléance au cours de l'année scolaire 2024-2025 pour un total de 4 684 heures d'enseignement dispensées à distance. 600 collégiens et 701 lycéens ont bénéficié du dispositif.

Les missions de suppléance se répartissent comme suit :

- 27 dans 18 lycées d'enseignement général et technologique, 540 élèves concernés ;
- 46 dans 24 collèges, 600 élèves concernés ;
- 10 dans 8 lycées professionnels, 161 élèves concernés.

Chaque TZRN bénéficie d'une formation sur deux ans et dispose d'un équipement adapté. Les cours sont assurés à distance depuis un établissement de rattachement, tout en étant encadrés par un AED présent dans la classe.

→ **Renforcer l'efficacité du RLD dans le second degré**

Après le déploiement des TZR numériques, l'académie intensifie cette année la gestion des remplacements de longue durée (RLD) dans le second degré, **avec pour objectif de dépasser les 95,4 % de besoins couverts enregistrés lors de l'année scolaire 2024-2025.**

Les TZR (titulaires sur zone de remplacement) et CZR (contractuels sur zone de remplacement) sont affectés à des zones spécifiques afin d'assurer les remplacements nécessaires. Grâce à un nouvel outil de suivi de leur activité, l'académie vise à réduire le délai de positionnement des remplacements et à limiter les cours non assurés.

Parallèlement, des mesures sont mises en place pour renforcer l'attractivité de la fonction de remplaçant, en tenant compte de la complexité et de la charge de ce métier, particulièrement pour les personnels nouvellement nommés.





***Innover et agir
pour l'école de demain***

1

Développer les compétences numériques

→ Des infrastructures et équipements renforcés pour un usage élargi du numérique

Le programme TNE, « Territoires Numériques Éducatifs », poursuit son déploiement dans les Vosges avec une ambition claire : **garantir à chaque élève, où qu'il soit scolarisé, un accès équitable aux outils numériques**. L'uniformisation de l'espace numérique de travail dans le 1^{er} degré avec l'ENT PANDA, déjà **adopté par près de 160 écoles**, constitue une avancée majeure. Elle s'accompagne de ressources adaptées aux besoins des élèves à besoins particuliers ou allophones, mais aussi d'un accompagnement dédié des enseignants et des familles. Dans les collèges et lycées, les ENT et plateformes collaboratives comme Mon Bureau Numérique continuent à se généraliser.



Au-delà des plateformes, les équipements matériels évoluent fortement : **des laboratoires numériques sont désormais répartis sur l'ensemble du territoire vosgien**, proposant des outils immersifs, des casques de réalité virtuelle, des valises de webmédias et de robotique, ou encore des dispositifs de projection comme la sphère ORA. Ces équipements soutiennent des projets pédagogiques, en lien avec les enseignants, les élèves et parfois même les familles. Des espaces tels que les planétariums mobiles, les écrans interactifs et les studios web ont également renforcé l'accessibilité à des formes d'apprentissage actives et collaboratives.

→ Une intégration de l'intelligence artificielle dans les pratiques pédagogiques

Grâce à une mobilisation conjointe des acteurs académiques, de la recherche et des collectivités, l'intelligence artificielle est désormais abordée à la fois comme outil d'apprentissage et comme objet de réflexion critique.

Les établissements se sont emparés de ces enjeux : des événements, comme la demi-journée IA du lycée Claude-Gellée d'Épinal, ont mis en lumière la place croissante de l'intelligence artificielle générative dans les apprentissages, avec l'implication d'élèves ambassadeurs du numérique. Cette mise en place s'accompagne d'une vigilance forte sur les aspects éthiques, citoyens et inclusifs.



FOCUS SUR



La Semaine de l'intelligence artificielle 2025

Du 28 avril au 2 mai 2025, la Région académique Grand Est a organisé la deuxième édition de la Semaine de l'intelligence artificielle. Cette manifestation a rassemblé élèves, enseignants, cadres éducatifs, chercheurs et partenaires autour d'un objectif commun : inscrire l'intelligence artificielle dans une démarche éducative inclusive et éthique.

Temps fort de cette semaine, le séminaire organisé à l'abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson, les 29 et 30 avril, a réuni près de 1 000 participants venus de tout le Grand Est. Cet événement, soutenu par le programme Territoires Numériques Éducatifs des Vosges et le projet européen Ambition 21, a permis de croiser les regards et les expertises autour des usages pédagogiques de l'IA.

→ Une offre de formation continue numérique pour les personnels

Pour accompagner les enseignants dans ces transformations, l'académie déploie une offre de formation centrée sur les usages pédagogiques du numérique. Dans le 1^{er} degré, les animations autour de l'EMI, des podcasts, de la programmation ou de l'IA ont permis de former près de 250 enseignants. Des stages REP+ intègrent les outils numériques dans la logique de la Conception Universelle des Apprentissages. Dans le 2nd degré, des ateliers de formation sont organisés au sein même des établissements ou dans les laboratoires numériques.

Des parcours de formation sont également proposés aux personnels d'encadrement et aux référents numériques, notamment sur les thématiques de l'IA, de la réalité virtuelle ou encore de la plateforme PIX+EDU. L'objectif est de permettre à chaque personnel de maîtriser les outils, de s'en approprier les usages et de développer de nouvelles pratiques pédagogiques au bénéfice des élèves.



→ Des outils et ressources numériques adaptés à tous les élèves

Le développement du numérique éducatif s'accompagne d'une attention soutenue à l'inclusion. Le projet ESTIME propose une mallette numérique au service du bien-être, de la motivation et de la réussite de tous les élèves. Elle rassemble des outils comme les stylos et réglette scanners, les conteuses Bookinou, les applications immersives Irémia ou encore les claviers adaptés, avec pour objectif de favoriser l'autorégulation, la concentration et l'autonomie des élèves.

Dans le cadre de l'expérimentation Plume, l'intelligence artificielle est mobilisée pour permettre des parcours d'apprentissage différenciés. D'autres ressources numériques, comme MathLive, Sondo ou J'explore, sont également testées et diffusées selon les besoins des équipes et des élèves. Le numérique devient ainsi un vecteur d'égalité des chances, apportant des réponses concrètes aux besoins spécifiques des élèves.

→ Certifier les compétences numériques des élèves et des personnels

Les compétences numériques sont devenues essentielles dans la scolarité, l'insertion professionnelle et la vie citoyenne. Le dispositif Pix permet d'évaluer, de développer et de certifier ces compétences, de l'école primaire au supérieur, ainsi que pour les personnels de l'éducation.

Pour les élèves

Pix Junior sera généralisé à la rentrée 2025 dans toutes les écoles pour les CM1 et CM2. Au collège, 95% des établissements de l'académie ont organisé des certifications. En terminale, le taux de réussite atteint 98,8%, contre 96% au niveau national. Les résultats sont aussi supérieurs à la moyenne nationale en voie professionnelle, en CAP et en CPGE.

Pour les enseignants et personnels d'éducation

2 462 enseignants (8,3%) ont suivi au moins un parcours Pix+ Édu. L'académie se classe 3^e au niveau national. 23 enseignants ont déjà obtenu une attestation Pix. Un tiers d'entre eux vise la certification Pix+ Édu.

Nouveautés 2025

De nouveaux modules sur l'intelligence artificielle seront proposés aux élèves et aux enseignants. Les parents auront accès à Pix parentalité, avec des ressources sur le cyberharcèlement, le contrôle parental et les jeux vidéo.



→ L'expérimentation d'une IA générative : NOLEJ

L'expérimentation de NOLEJ, qui repose sur l'IA générative, a été élargie aux formateurs de l'EAFc, aux inspecteurs ainsi qu'à certains membres du personnel du rectorat de Nancy-Metz. Cet outil innovant permet de transformer rapidement des contenus en parcours interactifs sur Magistère 2 ou ELEA, et de moderniser les pratiques professionnelles, notamment par la production automatisée de documents administratifs, de supports de formation ou de présentations.

NOLEJ constitue ainsi un levier concret pour alléger les tâches chronophages et renforcer l'efficacité des acteurs éducatifs



2

Faire de l'engagement une force éducative



→ Le Service national universel et le Service civique : des dispositifs pour encourager l'engagement des jeunes

En 2024, **39 séjours de cohésion du Service national universel (SNU) ont été organisés sur le territoire, répartis en 12 sessions.**

Ces séjours de 12 jours offrent aux jeunes de 15 à 17 ans une expérience de vie collective, les sensibilisent aux valeurs de la République, à la transition écologique, au patrimoine et leur permettent de découvrir les différents dispositifs d'engagement.

Le dispositif a été renforcé cette année avec la labellisation de classes et lycées engagés, qui ont mené des projets tout au long de l'année scolaire autour de quatre thématiques :

- le sport et les Jeux Olympiques et Paralympiques,
- l'environnement,
- la défense et la mémoire,
- la résilience et la prévention des risques.

Au total, **4 458 jeunes, dont 3 235 issus de la région Grand Est, ont participé aux séjours de cohésion**, aux côtés de jeunes venus de Bourgogne-Franche-Comté et d'Île-de-France.

Parallèlement, la DRAJES pilote le développement du Service civique en région : **en 2024, 2 386 missions ont été agréées, permettant à 6 288 nouveaux volontaires de débiter leur engagement.**

Au 1^{er} janvier 2025, 11 065 jeunes étaient ainsi engagés dans une mission de Service civique sur l'ensemble du territoire régional.

→ Des Classes et Lycées Engagés

Lancé en 2023, le dispositif national des Classes et Lycées Engagés (CLE) vise à promouvoir l'engagement citoyen de l'élève tout au long de sa scolarité. Il associe la réalisation d'un projet collectif porteur de sens à la possibilité de participer au séjour de cohésion du Service national universel (SNU). Chaque établissement engagé peut être labellisé et inscrire ces projets dans son projet d'établissement, en lien avec d'autres démarches éducatives (égalité filles-garçons, développement durable, mémoire, etc.).

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'académie compte **52 projets CLE impliquant 1 358 élèves répartis dans 36 lycées**. Ces projets couvrent des thématiques variées, comme par exemple :

- des recherches en archives sur d'anciens élèves déportés (lycée Henri Loritz à Nancy - 54)
- des actions pour le développement durable (lycée René Cassin à Metz - 57)
- des actions de prévention des risques et inclusion (lycée La Tournelle à Pont-Saint-Vincent - 54)
- des parcours sportifs autour de la mémoire de la Grande Guerre (lycée Raymond Poincaré à Bar-le-Duc - 55)

L'évaluation de ce dispositif montre un fort impact sur les élèves : **92% de satisfaction pour le séjour de cohésion**, et une large reconnaissance de l'engagement dans le parcours scolaire. La dynamique est durable : 87% des établissements « engagés » en 2023-2024 ont renouvelé leur mobilisation dans ce dispositif en 2024-2025.



→ **Le CAVL, un espace d'expression et d'action pour les lycéens**

Le Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) constitue un lieu de dialogue privilégié entre les lycéens et le rectorat. Présidé par le recteur, il réunit 20 lycéens titulaires élus dans les Conseils de la Vie Lycéenne (CVL) des établissements, aux côtés de représentants de la communauté éducative (IA-DASEN, proviseurs, CPE, parents, etc.).

Élus pour une durée de deux ans, les lycéens se réunissent plusieurs fois par an pour porter la parole de leurs camarades, faire émerger des propositions concrètes et travailler collectivement sur des thématiques majeures :

- climat scolaire,
- citoyenneté,
- lutte contre les discriminations,
- santé,
- numérique,
- ou encore développement durable.

Véritable école de la démocratie, le CAVL permet aux jeunes d'exercer une participation active aux décisions qui les concernent, tout en développant leur sens des responsabilités et leur engagement citoyen.

→ **« Lorraine, porte ta voix ! » : un concours d'éloquence pour les lycéens**

Organisée pour la première fois en 2025 à l'initiative du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL), la première édition du concours d'éloquence « Lorraine, porte ta voix ! » a rassemblé des lycéens issus des filières générales, technologiques et professionnelles autour d'un thème fédérateur : le développement durable.

Ce concours offre aux élèves l'occasion de défendre leurs idées, de s'exprimer sur des enjeux d'avenir et de développer des compétences oratoires essentielles pour leur parcours scolaire, citoyen et professionnel.

Au total, 17 lycéens ont participé aux présélections, dont 6 finalistes sélectionnés pour la grande finale, organisée le 27 mai 2025 au lycée Louis Vincent de Metz.

Précédée d'une journée de préparation, cette finale a permis aux candidats de travailler leur argumentaire avec la mission académique EDD (Éducation au Développement Durable), de perfectionner leur prise de parole avec un intervenant artistique, et de bénéficier de l'accompagnement de deux élus du CAVL.

L'ambition est désormais de faire de ce concours un rendez-vous annuel, offrant aux lycéens un espace d'expression engagé sur les grands enjeux de société.



→ **Des temps forts pour valoriser l'engagement des lycéens**

L'académie poursuit ses actions en faveur de la formation citoyenne et de l'engagement des jeunes, à travers deux rendez-vous majeurs en 2026 :

- **Une COP académique se tiendra le 29 janvier 2026 pour les lycéens de toutes les filières** (générales, technologiques et professionnelles). Organisée avec la mission académique EDD, en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) et les Jeunes Ambassadeurs pour le Climat (JAC), elle offrira aux élèves un espace de réflexion et de débat sur les enjeux climatiques, dans une démarche participative et citoyenne.
- **Le Séminaire de l'élève engagé, le 6 mai 2026, co-porté par la DAVLC et la directrice de projet Astérie, constituera un temps fort de valorisation de l'engagement sous toutes ses formes.** Il permettra aux élèves de présenter leurs réalisations menées dans le cadre de concours et prix académiques et nationaux, et de partager leurs initiatives avec la communauté éducative.

Ces deux événements s'inscrivent dans la volonté de l'académie de reconnaître et de promouvoir les initiatives des élèves, qu'il s'agisse de leur implication en faveur du climat ou de leur engagement citoyen au sens large.

FOCUS SUR



Séminaire Inter-CAVL Grand Est : les lycéens engagés pour l'eau

Les élus des Conseils Académiques de la Vie Lycéenne (CAVL) de Nancy, Reims et Strasbourg se sont réunis les 6 et 7 mai 2025 à Nancy à l'occasion d'un séminaire régional inter-CAVL consacré à la thématique de l'eau, en écho à la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue à Nice en juin 2025.

Pendant deux jours, les jeunes élus ont alterné visites culturelles et temps d'échange avec des représentants du Conseil régional des Jeunes Grand Est, du Parlement des Jeunes pour l'Eau et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le temps fort du séminaire s'est déroulé au Museum Aquarium de Nancy, avec une série de conférences animées par des intervenants de haut niveau :

- Béatrice Cheutin (DGESCO),
- Claire Chaffanjon (Préfecture de la région Grand Est),
- Delphine Rousset (Région Grand Est),
- Marina Pitrel (Agence de l'eau Rhin-Meuse),
- et la fondation Tara Océan.

Des activités interactives et ludiques ont permis aux lycéens d'approfondir leur compréhension des enjeux liés à la gestion de l'eau, tout en s'impliquant activement dans une réflexion collective autour de cette ressource vitale.

→ *Former des jeunes officiels pour développer l'engagement citoyen*

À travers le programme « **Vers une génération responsable – les jeunes officiels de l'UNSS** », les associations sportives des collèges et lycées proposent aux élèves des formations et certifications encadrées par leurs enseignants d'EPS. Les jeunes peuvent ainsi devenir organisateurs des rencontres sportives scolaires et exercer différents rôles : jeune organisateur, juge ou arbitre, coach, reporter, secouriste ou encore écoresponsable.

Ces responsabilités leur permettent d'acquérir des compétences reconnues, valorisées dans leur parcours scolaire et citoyen, avec des certifications possibles jusqu'au niveau national. Elles représentent aussi une première expérience d'engagement associatif, en lien avec la vie des associations sportives.

Grâce à des partenariats avec plus de **40 fédérations sportives**, ces parcours ouvrent des passerelles vers le monde fédéral.

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'académie compte **8 078 jeunes officiels formés, dont 3 181 jeunes filles, soit 40%**. Parmi eux, **1 853 élèves ont obtenu une certification académique. 166 élèves ont été certifiés au niveau national en tant que jeunes arbitres et 90 en tant que jeunes coachs.**



Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France.

3

Faire vivre les valeurs républicaines au quotidien

→ Une équipe académique des Valeurs de la République

Rattachée au Service de Défense et de Sécurité Académique (SDSA), l'**Équipe académique des valeurs de la République (EAVR)** joue un rôle essentiel de soutien et d'expertise auprès des écoles et des établissements. Elle intervient à deux niveaux : en amont, dans une logique de prévention, par des actions de formation et un appui pédagogique aux équipes ; mais également en aval, lorsqu'une situation de tension ou de crise nécessite un accompagnement spécifique. Ces interventions se font à la demande d'un chef d'établissement, d'un inspecteur de l'Éducation nationale ou d'un directeur d'école.

Composée de professionnels aux compétences juridiques, éducatives et pédagogiques complémentaires, l'EAVR assure plusieurs missions clés : elle recueille et analyse les signalements d'atteinte à la laïcité, propose un

accompagnement juridique et opérationnel aux personnels concernés, et formule des réponses adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain. Ces réponses peuvent inclure des pistes pédagogiques, notamment autour de l'enseignement des faits religieux ou du développement de l'esprit critique, dans le respect du cadre républicain.

→ Des personnels formés et accompagnés pour incarner les valeurs de la République

La formation « Valeurs de la République » a pour objectif de transmettre aux personnels les repères historiques, politiques et juridiques qui fondent la laïcité, ainsi que de les sensibiliser aux enjeux sociétaux liés à son application. **Au cours de l'année scolaire 2024-2025, près de 2 700 personnels du second degré ont été formés, portant à 15 307 le nombre total de bénéficiaires depuis la création du dispositif.** Une formation spécifique a également été proposée aux assistants d'éducation, permettant à 5 900 d'entre eux de mieux intégrer ces principes dans leur pratique professionnelle quotidienne.

→ Des projets pédagogiques pour faire vivre l'engagement citoyen

Parmi les actions emblématiques, le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) mobilise chaque année des collégiens et lycéens. Ouvert aux classes de 3^e et aux lycéens de France et de l'étranger, ce concours vise à transmettre la mémoire de la Résistance et de la Déportation et à éveiller les consciences citoyennes des élèves à travers une réflexion civique et historique.

Découvrez le palmarès 2025 :

Catégorie : classes de lycées, réalisation d'un travail collectif :

- 1^{er} : Lycée Fabert à Metz (57)
- 2^e : Lycée Jean XXIII à Montigny-lès-Metz (57)
- 3^e : Lycée professionnel Emile Gallé à Thaon-les-Vosges (88)
- 4^e : Lycée Arthur Varoquaux à Tomblaine (54)

Catégorie : classes de troisième, réalisation d'un travail collectif :

- 1^{er} : Collège Joliot-Curie à Dieulouard (54)
- 2^e : Collège Maurice Barres à Charmes (88)
- 3^e : Collège Emilie du Chatelet à Vaubecourt (55)



→ Une année riche en commémorations et projets de mémoire

La rentrée 2025 sera marquée par de nouveaux appels à projets pédagogiques autour des valeurs de la République et du travail de mémoire. Le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) portera sur le thème : « La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948) ». Le concours « La Flamme de l'égalité » invitera les élèves à réfléchir à la résistance à l'esclavage.

Plusieurs commémorations nationales nourriront les projets d'enseignement : les 120 ans de la loi de 1905, le centenaire du Bleuet de France, les 400 ans de la Marine nationale, ainsi que les entrées au Panthéon de Robert Badinter (octobre 2025) et de Marc Bloch (juin 2026).

Un appel à projets spécifique sera également lancé avec le Mémorial de Verdun et la DGESCO pour commémorer les 110 ans de la bataille de Verdun. Ce projet valorisera les archives de la Grande Collecte et encouragera des productions numériques, en lien avec le Festival « Passeurs d'histoire ». Une ouverture aux établissements allemands est envisagée, renforçant la dimension européenne du travail de mémoire.

💡 FOCUS SUR

Le travail de mémoire réalisé par le collège Guy Dolmaire de Mirecourt

Tout au long de l'année scolaire dernière, les élèves du collège Guy Dolmaire de Mirecourt se sont engagés dans un projet autour de la mémoire de la Résistance, en retraçant le parcours de Guy Dolmaire, figure locale de l'engagement pendant la Seconde Guerre mondiale dont leur établissement porte le nom.

À partir d'une visite sur les lieux du maquis vosgien, le travail s'est étoffé par des échanges avec des résidentes de l'EHPAD de Mirecourt, puis par un voyage pédagogique en Pologne. Ce travail a été enrichi par des ateliers d'écriture en cours de français, ainsi que par des productions plastiques autour du portrait de Guy Dolmaire. L'ensemble du projet illustre l'importance de faire vivre les valeurs de la République à travers une pédagogie de la mémoire ancrée dans le territoire.



Cérémonie de remise des prix CNRD

4

Renforcer les liens entre l'école et le monde professionnel



→ Une découverte progressive des métiers dès le collège

La région académique Grand Est déploie une stratégie coordonnée de découverte des métiers au collège, en lien étroit avec la Région, l'Onisep Grand Est et les branches professionnelles. Cette démarche vise à renforcer l'éducation à l'orientation en combinant informations actualisées, accompagnement pédagogique structuré et mobilisation des acteurs économiques.

Le pôle Ingénierie éducative en orientation de la DRAIO élabore des outils à destination des référents « Découverte des métiers » (DDM), parmi lesquels :

- un module de formation M@gistère,
- un Padlet actualisé régulièrement,
- une gazette régionale, diffusée trois à quatre fois par an auprès des collèges.

Le plan de formation EAFC 2025-2026 prévoit également de nouvelles journées de formation, destinées à consolider les compétences des équipes en matière d'accompagnement à l'orientation.

La charte régionale d'engagement, signée en septembre 2024 avec le président de la Région Grand Est, encadre cette dynamique conjointe. Elle est renforcée par un appel à projets, articulé avec les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE).

En parallèle, un travail de co-maquettage est engagé avec plusieurs branches professionnelles (agriculture, énergie, sanitaire) pour structurer des parcours thématiques, garantissant à chaque élève une orientation progressive et équitable.

Des actions concrètes illustrent cette mobilisation :

- la participation des établissements à la compétition des métiers organisée par la Région,
- un séminaire dédié aux psychologues de l'Éducation nationale, portant sur le lien entre maturation psychologique et choix d'orientation,
- ou encore des parcours métiers de la 5^e à la 3^e menés en partenariat avec l'ANEFA ou EDF.

→ Les stages de seconde

Le stage de découverte professionnelle constitue une étape essentielle dans le parcours d'orientation des élèves de seconde générale et technologique. En leur permettant d'explorer le monde du travail, ces expériences renforcent leur réflexion sur leur projet d'avenir et favorisent l'acquisition de compétences à s'orienter. **La plateforme "1 élève 1 stage" a constitué un appui efficace pour offrir aux jeunes sans réseau une véritable opportunité d'accès à un stage de qualité. Pour la région Grand Est, 41 059 élèves étaient concernés.**

La région académique Grand Est a mis à disposition un **vademécum** rassemblant des informations réglementaires et des ressources utiles pour accompagner les équipes éducatives et les entreprises d'accueil. Ce guide a permis de mieux cerner les enjeux du stage, d'en clarifier les modalités d'organisation, et de recenser les différentes possibilités d'accueil offertes aux élèves.

5

Éduquer pour un avenir durable

→ Une mobilisation académique forte en faveur de l'éducation au développement durable

L'éducation au développement durable (EDD) s'inscrit pleinement dans la vie des écoles et établissements de l'académie, grâce à une mobilisation collective des équipes pédagogiques et des partenaires locaux autour d'actions concrètes.

Cette dynamique s'appuie sur plusieurs leviers structurants :

- labellisation,
- concours,
- démarches participatives,
- actions de formation,
- et accompagnement des équipes.



Le label E3D (École/Établissement en démarche de développement durable) incarne cette ambition. Il distingue les établissements qui inscrivent l'EDD dans une démarche globale, cohérente et collaborative, autour de cinq critères : l'intégration au projet d'établissement, l'articulation avec les enseignements, l'implication des élèves, la valorisation des actions, et rayonnement territorial.

Trois niveaux de labellisation permettent d'accompagner les structures, de l'engagement initial à l'expertise reconnue. À la rentrée 2024, l'académie comptait **1 022 structures labellisées** :

- 812 écoles,
- 143 collèges,
- et 67 lycées,

soit 43.5% des établissements, un chiffre largement supérieur à la moyenne nationale (25%). La labellisation peut également s'étendre à des réseaux d'établissements, comme en témoigne l'exemple du collège Évariste Galois d'Algrange, labellisé niveau 3, aux côtés de sept écoles de son secteur.

FOCUS SUR



Depuis 2020, le ministère de l'Éducation nationale organise un concours annuel pour valoriser l'engagement concret des éco-délégués. Les établissements participants réalisent une vidéo de 1 minute 30, mettant en lumière un projet mené en faveur du développement durable. Chaque lauréat reçoit une dotation de 400 euros, et peut concourir au niveau national, où une dotation de 1 000 euros est attribuée.

Dans l'académie, un jury académique distingue un lauréat par catégorie : école, collège et lycée. En 2025, le collège de la Craffe à Nancy a remporté le prix académique pour son projet autour du recyclage des tissus.

Le prix a été remis par le recteur, en mai 2025, lors d'une visite consacrée aux nombreuses initiatives de l'établissement en faveur de la biodiversité, dans un environnement urbain dense.



→ Des élèves acteurs de la biodiversité sur leur territoire

Les Aires Terrestres Éducatives (ATE) sont des dispositifs pédagogiques innovants, pilotés conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et l'Office Français de la Biodiversité. **Elles permettent à des élèves, du CE2 au lycée, de s'approprier un espace naturel situé à proximité de leur établissement** (forêt, parc, friche, zone humide...) et d'en assurer la gestion collective, sous la conduite de leurs enseignants et d'un référent local du domaine de l'environnement.

Ces projets favorisent une pédagogie active, interdisciplinaire et ancrée dans le territoire. Les élèves observent, explorent, prennent des décisions au sein d'un « conseil de la Terre » et coopèrent avec des partenaires extérieurs (collectivités, associations, gestionnaires d'espaces naturels). Ils développent ainsi :

- des compétences citoyennes,
- une meilleure connaissance de leur environnement,
- et une capacité réelle à agir pour le vivant.

Parmi les projets emblématiques de l'académie, **le lycée Henri Loritz à Nancy (54) déploie actuellement une aire fluviale sur la Meurthe**. Un radeau végétalisé de 3,5 mètres sur 12, soit plus de 40 m², y est en cours de mise en place pour recréer un écosystème aquatique favorable à la biodiversité locale. Ce projet illustre pleinement la vocation des ATE : reconnecter les élèves à la nature et les former à la gestion durable de leur environnement.

→ Former et accompagner les personnels avec un cycle structuré de formation à l'EDD

L'académie propose un cycle de formation complet à l'éducation au développement durable (EDD), accessible via le réseau académique de formation continue (EAFC), et structuré autour de quatre parcours complémentaires :

- Sensibilisation et culture générale ;
- Intégration de l'EDD dans les pratiques pédagogiques ;
- Découverte des filières professionnelles de la transition écologique ;
- Conception et pilotage de projets EDD (aires éducatives, labellisation, éco-délégués...).

Ce cycle s'appuie sur des partenariats solides avec des acteurs clés de la formation et de la transition :

la Maison Pour la Science, CANOPÉ, TERAGIR, la MGEN, ainsi que le réseau LorEEN (Lorraine Éducation à l'Environnement et à la Nature).

Ce parcours permet aux personnels d'accéder à des ressources, de développer des compétences transversales et de s'engager dans des projets collectifs.

Il est conçu pour répondre aux besoins de terrain tout en favorisant l'émergence d'initiatives innovantes à fort impact éducatif.



Inauguration d'une cour végétalisée

6

Promouvoir l'égalité des chances en dehors de l'école

→ Des « Colos apprenantes » pour renforcer l'autonomie

Reconduite pendant les temps extrascolaires, l'opération Colos apprenantes permet à un public élargi d'enfants et d'adolescents de bénéficier de séjours de vacances à haute valeur éducative, fondés autour des principes de l'éducation populaire : autonomie, expérimentations, vie collective et apprentissages informels.

Pour l'année 2024-2025, ce dispositif a permis à 3 881 enfants de la région académique Grand Est de partir en séjour, grâce à une prise en charge financière ciblée.

Les bénéficiaires sont majoritairement issus :

- issus quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),
- issus zones de revitalisation rurale (ZRR),
- en situations de handicap,
- accompagnés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou avec un quotient familial est inférieur ou égal à 1 500€.



Au total, 462 séjours organisés dans le Grand Est ont été labellisés colos apprenantes par les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), sur la base d'un cahier des charges exigeant. Le dispositif mobilise collectivités, familles, enseignants et partenaires locaux, dans une démarche globale d'accompagnement des jeunes, depuis la préparation au départ jusqu'à la valorisation des expériences vécues.

→ Le développement du mentorat dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 mentor »

Lancé en 2021 dans le cadre du plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution », le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » vise à offrir à chaque jeune une relation d'accompagnement personnalisé. Ce soutien a pour objectif de l'aider à construire son parcours, développer sa confiance en soi, élargir ses perspectives et refuser tout déterminisme social.

Le mentorat repose sur une relation régulière entre un jeune et un mentor – actif, retraité ou étudiant – qui apporte écoute, conseils et appui méthodologique. **Pour l'année 2024-2025, plus de 150 000 jeunes en France ont été accompagnés dans ce cadre.**

La reconnaissance du mentorat comme grande cause nationale 2023 a permis une large campagne de sensibilisation, portée par le Collectif Mentorat, qui fédère aujourd'hui 76 associations spécialisées.

Ce collectif accompagne les établissements d'enseignement souhaitant intégrer des actions de mentorat, en apportant des ressources et des solutions concrètes pour leur mise en œuvre.

→ Renforcer l'accompagnement des élèves de lycée professionnel grâce au mentorat

Dans le cadre de la mesure 6 de la réforme des lycées professionnels, le ministère de l'Éducation nationale a engagé une démarche de mentorat visant à réduire le décrochage, favoriser l'insertion et développer les compétences des élèves, notamment dans certaines filières sensibles : logistique, numérique, énergie et transition énergétique.

À la rentrée 2024, trois lycées de l'académie ont été retenus pour expérimenter ce dispositif :

- lycée La Briquerie à Thionville (57)
- lycée Charles Jully à Saint-Avold (57)
- lycée Jean-Auguste Margueritte à Verdun (55)

Une quarantaine d'élèves bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement par des mentors salariés d'entreprises de la filière visée, mobilisés via des associations labellisées au niveau national.

Cette expérimentation se poursuivra et s'amplifiera à la rentrée 2025-2026, avec un élargissement du nombre de jeunes accompagnés. Le mentorat peut prendre différentes formes (individuel ou collectif, en présentiel ou à distance), et vient compléter les actions menées par les équipes éducatives. Les premiers retours sont encourageants, avec un impact positif sur la méthodologie de travail, la motivation et la projection dans l'avenir professionnel.

En parallèle, d'autres formes de mentorat se développent dans l'académie, en lien avec des associations mettant à disposition des mentors étudiants, comme au lycée René Cassin ou au lycée Maryse Bastié.

7

Ouvrir l'école à l'Europe et au monde

→ Des séjours transfrontaliers pour apprendre autrement

L'académie soutient activement les mobilités européennes et internationales à travers plusieurs dispositifs portés dans le cadre du programme Erasmus+. **Pour l'année scolaire 2024-2025, plus de 1 000 mobilités apprenantes ont été organisées dans les trois voies de formation, en partenariat avec l'Agence Erasmus+ France.**

Au total, **44 965 élèves ont bénéficié d'une mobilité collective, dont 18 481 vers l'Allemagne dans le cadre de programmes transfrontaliers.**

Le projet MELYPROLOR, dédié aux lycées professionnels, a permis à **549 élèves et personnels de partir en mobilité**, que ce soit pour effectuer une période de formation en milieu professionnel à l'étranger ou suivre une formation continue (linguistique, pédagogique ou transversale). Il finance également l'accueil d'experts étrangers dans les établissements.

Le projet MIRABEEL, centré sur la voie générale et technologique, a permis d'organiser **447 mobilités individuelles ou de groupe, pour les élèves comme pour les personnels du 1^{er} et du 2nd degrés.**

Parallèlement, le **programme Schuman en Grande Région**, piloté par la DRAREIC, favorise les échanges transfrontaliers en langue allemande pour les collégiens (4^e, 3^e) et les lycéens (2nde). Chaque année, des élèves partent deux semaines dans une famille d'accueil en Allemagne, au Luxembourg ou en Belgique francophone, avec un accueil réciproque. Ce dispositif renforce à la fois les compétences linguistiques et l'autonomie des élèves.

→ Un nouveau programme d'échange avec l'Autriche pour les élèves de première

Mis en place à la rentrée 2024, le programme Gustav Klimt offre aux lycéens de première une expérience de mobilité individuelle en Basse-Autriche. Porté conjointement par la région académique Grand Est et la Bildungsdirektion Niederösterreich, cet échange repose sur la réciprocité : chaque élève est accueilli dans la famille de son correspondant et fréquente son établissement scolaire. **Pour l'année 2024-2025, 7 élèves ont pris part à cette nouvelle coopération européenne.**

→ Un programme de mobilités individuelles avec la Norvège

Un programme de mobilité individuelle, fondé sur la réciprocité, est actuellement en cours d'élaboration avec des établissements scolaires du 2nd degré à Oslo.

D'une durée de quatre semaines et partiellement financé par le programme Erasmus+, ce dispositif permettra aux élèves des lycées généraux de bénéficier de la mention internationale du baccalauréat général.

FOCUS SUR



Le Label Euroscol

Créé en 2019, le label Euroscol participe aux objectifs fixés par le discours du président de la République sur l'Europe du 26 septembre 2017. Toute structure scolaire, de la maternelle au postbac, de l'enseignement public ou de l'enseignement privé sous contrat, peut déposer un dossier de candidature. La sélection est réalisée par une commission académique.

Depuis 2019, **88 établissements de l'académie ont été labellisés dans les quatre départements :**

- 23 établissements en Meurthe-et-Moselle
- 15 établissements dans la Meuse
- 24 établissements en Moselle
- 11 établissements dans les Vosges





→ **Des projets transfrontaliers pour éduquer, former et engager**

Le projet Engagement'GR mobilise 18 partenaires issus des cinq versants de la Grande Région (Grand Est, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Wallonie) autour de quatre grands axes éducatifs : développement durable et culture (Crea-Green), éducation à la démocratie (Démocratie-Engagement), éducation au numérique (Digi-Engagement) et orientation professionnelle (Pro-Engagement). Il vise à former des jeunes conscients et engagés, en multipliant les échanges, les ateliers pédagogiques et les formations pour les équipes éducatives, tout en produisant des ressources partagées à l'échelle transfrontalière.

Le projet Pro-Motion'GR soutient quant à lui la mobilité transfrontalière des lycéens professionnels, technologiques et agricoles.

Il vise à faire de la Grande Région un véritable territoire de vie, d'étude et d'emploi pour les jeunes. Pour l'année 2024-2025, **508 élèves de 11 lycées de l'académie ont bénéficié d'actions de sensibilisation** (comme l'animation pédagogique « La valise de la Grande Région »), **118 élèves de 6 établissements** ont participé à des mobilités collectives ou rencontres transfrontalières, et **54 stages professionnels ont été réalisés dans un pays voisin, impliquant 15 lycées professionnels.**

→ **Un label d'excellence linguistique et interculturelle avec CertiLingua**

CertiLingua® est un label européen délivré aux élèves attestant d'un niveau B2 dans au moins deux langues étrangères ainsi que de compétences interculturelles développées au cours d'une mobilité internationale.

Dans l'académie, 16 établissements sont accrédités pour proposer cette certification et 11 élèves ont obtenu le label en juin 2025.

💡 **FOCUS SUR**



Le Label Maternelles Elysée

Axe fort de la coopération éducative franco-allemande, le réseau des écoles maternelles bilingues « Élysée » vise à favoriser le développement de la langue allemande en France par un apprentissage précoce et une réflexion dès l'amont sur la continuité du parcours.

54 établissements sont labellisés dans l'académie, dont 6 nouveaux à la rentrée 2025 :

- 5 en Meurthe-et-Moselle
- 6 dans la Meuse
- 36 en Moselle
- 7 dans les Vosges

→ **Le déploiement de la stratégie académique pour le développement de l'apprentissage de l'allemand**

Dans le sillage du Traité d'Aix-la-Chapelle (2019), une stratégie franco-allemande a été définie pour le développement de l'apprentissage de la langue du partenaire. Sa situation géographique amène l'académie de Nancy-Metz à favoriser le plurilinguisme et à prioriser les efforts sur l'apprentissage de l'allemand, « langue des voisins », sans renoncer à l'enjeu que constitue la maîtrise d'autres langues étrangères, en particulier de l'anglais.

La DRAREIC apporte son soutien à la feuille de route académique en favorisant les partenariats et les mobilités franco-allemandes. En outre, elle développe avec les collectivités territoriales (conseils départementaux et région) et l'Université de Lorraine **un programme d'actions culturelles et linguistiques au service des enseignements et du parcours de l'élève.**



A young girl with dark hair tied back, wearing a white t-shirt with the word "Pursues" in green script and "HAPPINESS IN" in smaller letters below it, is smiling at the camera. She is sitting at a desk in a classroom. To her left, a boy in a red shirt is looking down at a book titled "Noa Papille". In the background, other children are visible, and a window with green curtains and colorful paper decorations is seen. On the desk in the foreground, there is a black water bottle, a red water bottle with a cartoon character, and some papers.

LEXIQUE

Lexique

ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ATE	Aire Terrestre Éducative
BDS	Base de Données Sociales
CAVL	Conseil Académique de la Vie Lycéenne
CLE	Classes et Lycées Engagés
CLEE	Comités Locaux École-Entreprise
CNRD	Concours National de la Résistance et de la Déportation
CRH	Conseiller Ressources Humaines
CRHP	Conseiller Ressources Humaines de Proximité
CVL	Conseil de la Vie Lycéenne
DAAC	Délégation Académique Artistique et Culturelle
DAVL	Délégation Académique Vie Lycéenne
DGESCO	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DRAIO	Direction de Région Académique à l'Information et à l'Orientation
DRAJES	Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
DRAREIC	Délégation Régionale Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération
EAC	Education Artistique et Culturelle
EAFC	Ecole Académique de la Formation Continue
EDD	Education au Développement Durable
ENT	Espace Numérique de Travail
EVAR	Éducation à la Vie Affective et Relationnelle
EVARS	Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité
GrAL	Groupe académique de lutte contre les LGBTphobies
LPE	Licence Professorat des Ecoles
NAH	Non Au Harcèlement
QPV	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
RSU	Rapport Social Unique
SDSA	Service de Défense et de Sécurité Académique
SNU	Service National Universel
TER	Territoires Educatifs Ruraux
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
VDHA	Violence Discrimination, Harcèlement et Agissements sexistes



École Job Durupt à Tomblaine

Notes

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz
9 rue des Brice, rond-point Marguerite de Lorraine
CS 30 013, 54 035 Nancy CEDEX

tél : 03 83 86 20 20

www.ac-nancy-metz.fr